

ONTARIO



LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Rapport 2008 – 2010

Édition 20ième anniversaire





Sachant à quel point nos fondations sont solides, je suis actuellement encline à regarder vers l'avenir. Je n'ai aucun doute qu'au cours des 20 prochaines années, nous serons témoins d'avancées importantes en matière de ressources permettant à la Cour supérieure d'offrir ses services au public.

La juge en chef Heather J. Smith

MESSAGE DE LA JUGE EN CHEF

Je suis très heureuse de pouvoir célébrer le 20e anniversaire de la Cour supérieure de justice par la publication de ce rapport spécial. L'origine de notre Cour est matière à inspiration : son plus proche ancêtre fut établi dans le cadre de la Magna Carta afin de garantir la possibilité de recours juridique des personnes contre l'exercice illégal de l'autorité de l'État. Aujourd'hui, la Cour supérieure de justice est le résultat de l'évolution de cet édifiant début — une cour moderne de compétence plénière garantie par la constitution, qui s'occupe des besoins juridiques des Ontariens du XXIe siècle.

Notre premier rapport annuel, publié en 2009, portait principalement sur l'histoire institutionnelle de la Cour et sur la façon dont l'histoire a façonné la Cour supérieure de justice. Le présent rapport célèbre cependant le 20e anniversaire par un tour d'horizon plus régional. Il souligne les activités, les réalisations et les défis pour chacune des huit régions et présente les principales statistiques régionales liées aux activités de la Cour durant les deux dernières années. J'espère que le lecteur sera heureux d'en apprendre davantage sur les aspects régionaux particuliers de la Cour supérieure.

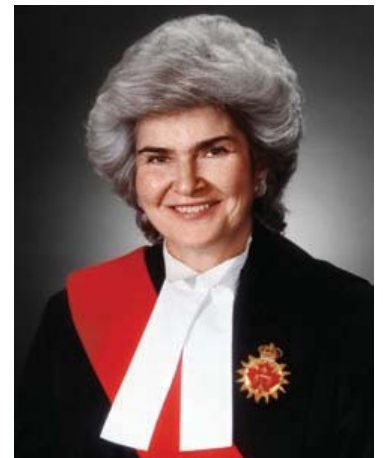
Sachant à quel point nos fondations sont solides, je suis actuellement encline à regarder vers l'avenir. Je n'ai aucun doute qu'au cours des 20 prochaines années, nous serons témoins d'avancées importantes en matière de ressources permettant à la Cour supérieure d'offrir ses services au public. Comme en témoignent les comptes rendus régionaux de ce rapport, nous sommes en bonne voie d'avoir des cours de justice complètement modernes et dotées d'installations à la fine pointe de la technologie dans chaque région. Dans un avenir rapproché, la technologie de l'information de pointe sera la norme, et nous verrons bon nombre d'innovations et d'améliorations en matière d'accès du public aux services et aux processus de la Cour. Grâce à la collaboration du procureur général et de son ministère, de nombreux projets de modernisation des services de soutien aux principales fonctions de la Cour sont déjà en branle; je parle ici de projets visant à transformer ou simplifier, entre autres, la sténographie judiciaire, la transcription, la gestion des dossiers de la Cour et la prise de décisions judiciaires.

Nous prévoyons une grande quantité de changements pour l'avenir, mais une chose restera constante — la qualité des décisions judiciaires qui a caractérisé la Cour supérieure de justice au cours de ses 20 ans d'existence. Je suis extrêmement fière des accomplissements de nos juges et de la haute estime qu'accordent le public, le barreau et les autres cours canadiennes au travail effectué par notre cour. Je suis donc sincèrement reconnaissante envers les juges de la Cour pour leur engagement envers les valeurs les plus nobles du service judiciaire. La capacité de nos juges à maintenir la plus haute qualité de prise de décision judiciaire est soutenue par un comité de direction judiciaire qui comprend le juge en chef adjoint, les juges principaux régionaux et le juge principal de la Cour de la famille. J'adresse donc mes remerciements à chacun d'eux pour leur contribution au cours des deux dernières années et pour leur engagement sans faille à la réalisation de la vision d'avenir ambitieuse de la Cour.

Au cours de l'histoire moderne de la Cour supérieure, les juges de la Cour ont eu le privilège d'avoir un personnel compétent et coopératif. Ils ne pouvaient pas s'acquitter de leur fonction essentielle sans l'aide de leur personnel. J'exprime ma grande reconnaissance au personnel de la Cour et du Cabinet du juge en chef pour sa contribution à l'excellence que la Cour a atteinte.



La juge en chef
Heather J. Smith



Madame la juge Heather J. Smith, juge en chef

Ce document est une occasion de souligner la diligence et l'assiduité dont font preuve nos juges dans l'exercice de leur fonction.

Le juge en chef adjoint J. Douglas Cunningham

MESSAGE DU JUGE EN CHEF ADJOINT

Je suis heureux de présenter ce rapport spécial célébrant le 20^e anniversaire de la Cour supérieure de justice. Ce document est une occasion de souligner la diligence et l'assiduité dont font preuve nos juges dans l'exercice de leur fonction.

Ci-dessous, j'ai mis en évidence certaines de mes activités pour 2008–2010. En plus de ces tâches, j'essaie de garder un horaire d'audiences aussi rempli que possible afin de faire ma part pour gérer la charge de travail toujours plus importante de la Cour.

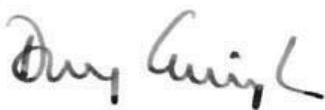
Bien que je siège régulièrement lors de procès, de médiations ou de procédures de règlement, la plus grande partie de mon temps est consacrée à la Cour divisionnaire. La Cour divisionnaire est l'une des cours d'appel les plus actives au Canada, dépassée seulement par la Cour d'appel de l'Ontario quant au nombre de nouvelles instances. La Cour supérieure peut être fière de la manière efficace, opportune et efficiente dont les instances sont résolues.

Je préside également le Conseil des juges suppléants, qui supervise la Cour des petites créances, la division la plus active de la Cour supérieure. Le 1^{er} janvier 2010, la compétence de la Cour des petites créances est passée de 10 000 \$ à 25 000 \$. Nous nous attendons donc à voir le volume de causes augmenter considérablement, en même temps que leur complexité, au fil des prochaines années.

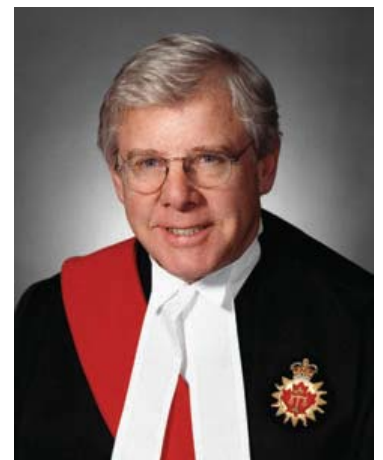
Je suis également toujours membre du comité exécutif du Conseil canadien de la magistrature et j'ai l'honneur de présider le Comité sur l'administration de la justice du Conseil, qui a mis en place un groupe de travail visant à améliorer l'accès à la justice dans les instances de droit civil et de droit de la famille, en collaboration avec différents partenaires au pays.

En guise de conclusion, j'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance à tous les membres du personnel de la Cour. Leur travail quotidien est vital au soutien d'un système de justice équitable, efficace et efficient en Ontario.

J'espère que vous prendrez plaisir à la lecture de ce rapport 2008–2010!



Le juge en chef adjoint
J. Douglas Cunningham



Monsieur le juge J. Douglas Cunningham,
juge en chef adjoint

Le déroulement des instances de droit de la famille s'est complètement transformé au cours des 20 dernières années. L'époque où les litiges de droit familial consistaient en de « vilaines guerres d'affidavits » est révolue en faveur d'un système qui favorise les règlements à l'amiable.

La juge principale de la Cour de la famille Mary Jane Hatton

MESSAGE DE LA JUGE PRINCIPALE DE LA COUR DE LA FAMILLE

Le déroulement des instances de droit de la famille s'est complètement transformé au cours des 20 dernières années. L'époque où les litiges de droit familial consistaient en de « vilaines guerres d'affidavits » est révolue en faveur d'un système qui favorise les règlements à l'amiable.

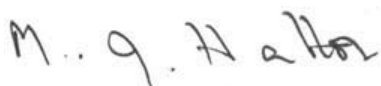
L'extension de la portée des *Règles en matière de droits de la famille* à la grandeur de l'Ontario a été un événement marquant de ce changement. La mise en œuvre des nouvelles règles a permis d'améliorer la façon dont sont gérées les causes familiales en étendant le rôle du juge au-delà de la décision. Aujourd'hui, le système judiciaire de droit de la famille fondé sur les Règles favorise un règlement rapide grâce à un processus de conférences.

L'ensemble commun des *Règles en matière de droits de la famille* qui régit toutes les instances familiales en Ontario a permis d'adopter des approches moins antagonistes du droit de la famille. Néanmoins, la Cour de la famille a dû faire face à plusieurs défis au cours des années. Les instances familiales ont connu une augmentation tant en nombre qu'en complexité. Le nombre de plaideurs qui n'ont pas recours à un représentant juridique a constamment augmenté. Que ces personnes se représentent elles-mêmes par choix ou non, cette situation a eu une grande influence sur l'évolution du droit de la famille au cours des dernières années et continuera d'être un facteur important dans les années à venir.

Ces défis ont exercé une pression supplémentaire sur les juges, qui doivent davantage prendre part à la gestion, à l'organisation et au règlement des litiges, en plus de rendre des décisions dans le cadre de motions ou de procès. Afin d'aider les juges à gérer cette pression supplémentaire, la Cour supérieure de justice a établi au fil des années un grand nombre de buts stratégiques, d'objectifs de politique et de principes directeurs destinés à améliorer le système de droit de la famille. Dans la section sur le droit de la famille du présent rapport, on trouvera un aperçu plus détaillé d'un grand nombre de ces initiatives. Ces dernières portent sur une augmentation des informations préliminaires disponibles, une aide accrue aux plaideurs pour préparer leur cause avant leur comparution devant un juge et une amélioration des services d'aide juridique. En ma qualité de juge principale de la Cour de la famille, j'ai eu l'occasion de travailler de près avec le Conseil des juges principaux régionaux, mes collègues et d'autres partenaires de l'appareil judiciaire afin de mener à bien bon nombre de ces buts et objectifs.

J'aimerais offrir mes sincères remerciements à tous ceux qui ont travaillé si fort à la mise en œuvre des nombreux projets qui permettront d'améliorer les procédures de droit de la famille tant pour les plaideurs que pour les juges. J'aimerais également exprimer ma gratitude à tous mes collègues : vous avez démontré un engagement et une conscience professionnelle extraordinaires envers les enfants et les familles en votre qualité de juges lors d'audiences en matière de droit de la famille.

J'espère que vous trouverez ce rapport du 20^e anniversaire intéressant et informatif, et que vous prendrez quelques moments pour prendre la mesure des défis que nous avons surmontés et de nos réalisations extraordinaires en matière de droit de la famille au cours des 20 dernières années.



La juge principale de la Cour de la famille
Mary Jane Hatton



Madame la juge Mary Jane Hatton,
juge principale de la Cour de la famille

TABLE DES MATIÈRES

03	MESSAGE DE LA JUGE EN CHEF
05	MESSAGE DU JUGE EN CHEF ADJOINT
07	MESSAGE DE LA JUGE PRINCIPALE DE LA COUR DE LA FAMILLE
09	INTRODUCTION
11	COMPÉTENCE DE LA COUR SUPÉRIEURE
17	STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET ACTIVITÉS
23	RÉGIONS DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
72	JUGES À LA RETRAITE
73	IN MEMORIAM
74	NOTES

INTRODUCTION

Ce nouveau rapport de la Cour Supérieure de l'Ontario célèbre le 20^e anniversaire de la Cour en 2010. La plus récente restructuration de la cour supérieure de la province a eu lieu dans le cadre de la Loi de 1989 modifiant la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui a eu pour effet de fusionner la Haute Cour de justice de l'Ontario avec la Cour de district et la Cour des successions le 1^{er} septembre 1990. C'était la première réforme importante du système judiciaire en plus de 100 ans. Cet événement déterminant a mené à la création de la plus grande cour supérieure au Canada et a permis de régionaliser l'administration judiciaire par la création de huit régions judiciaires. La Cour des petites créances et la Cour divisionnaire ont continué leurs activités en tant que divisions de la nouvelle cour, initialement baptisée Cour de l'Ontario (Division générale), mais renommée Cour supérieure de justice en avril 1999.

La Cour supérieure de justice a compétence dans les affaires criminelles, civiles et familiales, et siège à 50 endroits en Ontario. Elle emploie 242 juges à plein temps, ainsi que 75 juges surnuméraires. Au cours des 20 dernières années, la Cour a dû s'adapter à des changements importants dans le droit et dans le tissu social de l'Ontario, puisque ce qui passe dans le palais de justice reflète généralement de ce qui se passe dans la société.

Chacune des régions de la Cour possède ses propres attraits et points d'intérêts. Ainsi, chaque palais de justice est unique. Certains bâtiments revêtent un caractère historique remarquable, reflétant la philosophie et les règles d'architecture classiques d'une autre époque; d'autres ont une signature résolument moderne tandis que certains autres allient les deux approches.

Les affaires traitées par la Cour varient de région en région, comme le démontrent les statistiques du présent rapport. Le travail de la Cour diffère également entre les régions qui hébergent la division de la Cour de la famille. De plus, chaque région doit faire face à des défis particuliers, comme les grandes distances entre les centres, l'augmentation des besoins en raison de la croissance démographique et l'utilisation des nouvelles technologies à leur plein potentiel en vue d'améliorer l'accès à la justice.

La constante qui unit cette Cour, en dépit de toutes les différences régionales, est l'engagement de ses juges qui font face aux défis et qui permettent d'améliorer le service que la Cour offre au public. Ce rapport soulignant le 20^e anniversaire cherche à mettre en valeur les diverses caractéristiques régionales de la Cour et c'est ce que chacun des juges principaux régionaux aura le plaisir de faire.

Les pages qui suivent porteront un regard sur les 20 dernières années, mais souligneront également les faits saillants des deux derniers exercices, soit 2008–2009 (se terminant le 31 mars 2009) et 2009–2010 (se terminant le 31 mars 2010).



COMPÉTENCE DE LA COUR SUPÉRIEURE

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a compétence inhérente sur les causes criminelles, civiles et familiales, compétences que lui confèrent les traditions de la common law de l'Ontario. La compétence inhérente de la Cour l'autorise à entendre toute cause qui ne relève pas spécifiquement d'une cour d'une autre juridiction. La Cour est également investie du pouvoir que lui confèrent les lois fédérales et provinciales.

DROIT CRIMINEL

Il y a 20 ans de cela, la Cour suprême du Canada rendait sa décision dans l'affaire *R. c. Askov*, définissant le droit inscrit dans la Charte d'une personne à être jugée dans un délai raisonnable. Dans une affaire criminelle, tant l'accusé que la société en général ont intérêt à ce qu'une décision soit rendue de la façon la plus efficiente et équitable. La Cour supérieure a travaillé assidument avec des partenaires du système judiciaire afin de rendre le processus judiciaire des affaires criminelles plus efficient, tout en s'assurant que le droit à un procès équitable est respecté. C'est un travail qui se poursuit à ce jour.

Une bonne gestion des instances est importante pour améliorer l'efficacité. Une étape importante a été franchie en 2006, lorsque la Cour a mis en œuvre des réformes des procédures préparatoires aux procès. Avant chaque procès, les parties doivent participer à des conférences préparatoires aux procès et remplir un rapport de conférence préparatoire. Le but est de s'assurer que toutes les parties ont pris en compte les questions importantes et sont prêtes pour le procès. Le processus peut faciliter un règlement rapide dans certains cas. La gestion des instances a permis de gagner beaucoup de temps en cour.

La Cour supérieure a également le pouvoir d'entendre des appels portant sur les déclarations de culpabilité par procédure sommaire rendues dans les causes entendues par la Cour de justice de l'Ontario. Dans peu de temps, la Cour supérieure effectuera une rationalisation du processus d'appel pour les déclarations de culpabilité par procédure sommaire. Les parties devront respecter de nouveaux délais et lorsque les affaires prennent du retard, elles seront entendues par un juge sans plus attendre. Jusqu'à présent, les appels fondés sur l'aide inefficace d'un avocat passaient laborieusement à travers le système. Grâce au nouveau processus, un juge chargé de la gestion de la cause supervisera ces affaires dès leur début, assurant ainsi une résolution en temps opportun.

La Cour continue d'examiner le processus des procès criminels afin de trouver de nouvelles occasions d'accroître l'efficacité par une gestion proactive des instances. Elle est également en contact constant avec les principaux intervenants pour améliorer d'autres aspects cruciaux de son travail, comme le processus d'examen par les jurés.

La Cour supérieure de justice a instruit
4 059 procédures pénales durant l'exercice
se terminant le 31 mars 2009, et **4 107**
durant l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

DROIT CIVIL

Au cours des 20 dernières années, d'importantes révisions du système de justice civile ont eu lieu. En 1996, la Révision de la justice civile a présenté son rapport définitif, qui a mené à plusieurs réformes en Ontario, dont l'introduction de procédures simplifiées, d'un régime de gestion des causes et de la médiation obligatoire. En 2008 et 2009, les juges de la Cour supérieure de justice ont joué un rôle prépondérant dans l'examen et l'analyse des recommandations de l'ancien juge Coulter A.A. Osborne, dans son rapport de 2007 sur le Projet de réforme du système de justice civile. Le mandat de M. Osborne consistait à offrir ses recommandations afin d'améliorer le système de justice civile pour le rendre plus accessible et abordable.

Les recommandations M. Osborne ont été examinées par le Comité des règles en matière civile, qui est composé de juges, d'avocats et de représentants du ministère de Procureur général et qui établit les règles de procédure civile, sous réserve de l'approbation du procureur général. Le juge en chef, le juge en chef adjoint et plusieurs juges principaux régionaux font partie du Comité des règles. De plus, deux juges de la Cour supérieure ont fait partie d'un comité consultatif qui a formulé des recommandations sur la façon de modifier les règlements en fonction des recommandations Osborne. Presque toutes les réformes proposées par M. Osborne sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010.

En 2009, la Cour supérieure a entrepris la planification de la mise en œuvre des nouvelles règles de la cour. On en retrouve les faits saillants dans les sections de ce rapport qui portent sur les régions de la Cour.

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009,
93 035 nouvelles instances civiles ont été
introduites devant la Cour supérieure de justice.
L'exercice suivant, soit entre le 1er avril 2009
et le 31 mars 2010, ce nombre a augmenté
pour s'établir à **96 003**

(sans compter les quelque 20 000 affaires de succession non contestées introduites en Ontario chaque année).

DROIT DE LA FAMILLE

Les deux dernières décennies ont été des années déterminantes pour le droit de la famille en Ontario, avec la mise en place de la division de la Cour de la famille ainsi que des *Règles en matière de droit de la famille*.

Structure de la Cour de la famille

En Ontario, le droit de la famille est composé de lois fédérales et provinciales. En vertu des lois fédérales, la Cour supérieure a seule compétence dans les cas mettant en cause un divorce et le partage des biens. Presque partout en Ontario, la Cour supérieure et la Cour de justice de l'Ontario ont compétence en matière de pensions alimentaires pour les enfants et les conjoints, ainsi que de garde et de droit de visite. Les affaires portant sur la protection de l'enfance et l'adoption, qui relèvent de lois provinciales, doivent être introduites devant la Cour de l'Ontario.

Cependant, dans 17 des 50 sites de la Cour supérieure de l'Ontario, la compétence que ces deux cours se partagent a été unifiée afin de créer la Cour de la famille, une division de la Cour supérieure. La Cour de la famille instruit toutes les affaires familiales, notamment en matière de divorce, de partage des biens, de pension alimentaire, de garde et droit de visite, de protection de l'enfance et d'adoption. Les fondements de la Cour de la famille remontent à un projet pilote qui a commencé à Hamilton dans les années 1970. La Cour de la famille s'est établie en 1995 dans 5 sites pour s'étendre à 12 autres sites en 1999. Cependant, à l'extérieur des sites de la Cour de la famille, les instances de droit de la famille constituent une proportion importante de la charge de travail des 50 palais de justice de la Cour supérieure.

Évolution des règles et des pratiques

Les règles, politiques et pratiques de la Cour supérieure dans les instances familiales ont grandement évolué au cours des 20 dernières années. Le 1er juillet 2004 a marqué un changement important : depuis cette date, toutes les instances familiales introduites devant une cour ontarienne sont régies par les mêmes *Règles en matière de droit de la famille*. Le premier objectif de ces règles est de permettre à la cour de traiter les instances équitablement, ce qui est fait par une gestion active des causes, notamment en favorisant le recours à des solutions de rechange aux procès et en aidant les parties à régler le litige, en tout ou en partie, à l'amiable.

Après l'expansion de la Cour de la famille en 1999, une série d'énoncés de politique a été créée afin d'éclaircir les pratiques d'affectation et d'établissement du rôle de la Cour supérieure en matière d'instances de droit de la famille autant aux sites de la Cour de la famille que dans les tribunaux autres que ceux de la famille dans l'ensemble de la province. On trouvait parmi ces documents : les principes et procédures de 2001 pour les causes de droit de la famille de l'ancien juge en chef LeSage, l'énoncé de politique de 2003 sur le droit de la famille de la Cour supérieure de justice de la juge en chef Smith ainsi que l'énoncé de 2004 du Conseil des juges principaux régionaux. Les principes adoptés par ces énoncés fondateurs ont influencé l'évolution ultérieure des pratiques et des initiatives de droit de la famille à la Cour.

Depuis que les *Règles en matière de droit de la famille* ont été étendues à toute la province, les instances de droit de la famille ont augmenté tant en nombre qu'en complexité. Pour faire face à ces défis, la Cour supérieure a mis en œuvre des politiques, des programmes et des orientations de pratique en matière de droit de la famille qui ont permis d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des instances familiales.

En 2007, l'ancien juge principal de la Cour de la famille David R. Aston a élaboré une série de pratiques exemplaires en matière de conférences de gestion du procès, qui comprenait les lignes directrices pour l'organisation des conférences préparatoires aux procès deux semaines avant le procès. La même année, un autre document important préparé par le juge Aston, les principes directeurs en matière de conférences pour les instances de droit de la famille, a été présenté. Ce document donnait un cadre de travail pour simplifier le processus de conférences en droit de la famille.

De plus en plus de plaideurs à la Cour de la famille se représentent eux-mêmes, ce qui augmente le besoin en services préliminaires pour aider les plaideurs à préparer leur cause de façon adéquate avant de comparaître devant un juge. Divers services de soutien, mis en place conjointement par le ministère du Procureur général et les magistrats, sont offerts dans les sites de la Cour de la famille, comme les Centres d'information sur le droit de la famille, les services de médiation, les séances d'information à l'intention des parents, les installations pour les visites supervisées, les avocats de service de l'Aide juridique et les consultations. Cependant, on trouve bien moins de ressources dans les autres sites.

Pour arriver à gérer l'augmentation du nombre d'instances de droit de la famille et leur complexité croissante, ainsi que le besoin évident de services préliminaires, la Cour supérieure a présenté le *Plan stratégique du droit de la famille* en avril 2009. Ce plan stratégique, établi par la juge principale de la Cour de la famille, Mary Jane Hatton, offre un cadre de travail pour l'élaboration de politiques, de pratiques et d'initiatives pour que les parties à un litige en droit de la famille aient véritablement accès à la justice dans tous les sites de la Cour supérieure en Ontario.

Ces efforts de planification ont mené au développement d'initiatives concrètes, la mise en œuvre de certains des programmes recommandés par le *Plan stratégique du droit de la famille* ayant déjà commencé, par exemple la mise en place de nouveaux services préliminaires dans les sites qui en ont cruellement besoin. Les premières mesures ont été mises en œuvre dans les régions du Centre-Ouest et du Centre-Est grâce à la collaboration des cours, du ministère du Procureur général et des partenaires judiciaires locaux. Ces mesures sont décrites dans les sections sur les régions du présent rapport.

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, **59 190** nouvelles instances de droit de la famille ont été introduites devant la Cour supérieure de justice : **31 758** dans les sites de la Cour de la famille et **27 432** dans les autres sites. À l'exercice suivant, du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, **59 545** nouvelles instances de droit de la famille ont été introduites : **31 829** dans les sites de la Cour de la famille et **27 716** dans les autres sites.

COUR DES PETITES CRÉANCES

La Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure de justice, a souvent été décrite comme la « cour du peuple » puisqu'elle permet de résoudre des litiges à l'aide de règles plus simples et à un moindre coût que dans les cours de juridiction supérieure. Elle est présente à plus de 90 endroits dans la province et sert de tribune où présenter ou défendre les poursuites civiles ne dépassant pas 25 000 \$ en espèces ou en biens. Cette limite a constamment augmenté au fil des années, passant de 6 000 \$ en 1993 à 10 000 \$ en 2001, pour finalement atteindre 25 000 \$ le 1er janvier 2010. La limite actuelle reflète les recommandations Osborne et correspond à celle de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Les Règles de la cour des petites créances présentent des procédures simplifiées, de façon à ce que les affaires puissent être résolues plus rapidement, tout en coûtant moins cher. Les modifications aux Règles qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010 reflètent le fait qu'une grande partie des plaideurs qui se présentent à la Cour des petites créances se représentent eux-mêmes et que la Cour cherche à offrir une tribune simple, efficace et efficace pour les Ontariens.

En général, les instances devant la Cour des petites créances sont présidées par un juge suppléant nommé par le juge principal régional, avec l'approbation du procureur général de l'Ontario, pour un mandat de trois ans. Au 31 mars 2010, 407 juges suppléants étaient inscrits à la Cour des petites créances, ainsi que trois juges mandatés sur une base journalière.

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, **63 753** nouvelles instances ont été introduites à la Cour des petites créances, et **64,254** nouvelles instances entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010.

COUR DIVISIONNAIRE

Créée dans les années 1970, la Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure. Elle joue un rôle unique au Canada, celui d'être la tribune principale pour l'examen judiciaire des actions du gouvernement en Ontario et d'entendre les appels prévus par la loi émanant de centaines de tribunaux administratifs de la province. Elle a également compétence pour entendre certains appels de droit civil et de la famille. Les instances sont généralement instruites par un comité formé de trois juges, mais les audiences peuvent se tenir devant un seul juge dans certaines circonstances.

La Cour divisionnaire siège régulièrement à Toronto tout au long de l'année et tient également des sessions dans d'autres régions de la province.

C'est l'un des tribunaux les plus actifs du Canada; à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, **1 272** nouvelles instances y avaient été introduites pour **1 263** au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

La juge Katherine Swinton dirige l'équipe administrative de la Cour divisionnaire à Toronto. La juge Swinton travaille de concert avec le juge en chef adjoint Cunningham pour coordonner les audiences à Toronto et dans le reste de la province. Leur travail d'équipe avec le personnel de la Cour divisionnaire fait de cette division un modèle d'efficacité et d'efficience.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET ACTIVITÉS

La juge en chef possède le pouvoir statutaire d'administrer et de superviser les audiences et l'assignation des fonctions judiciaires. Ces pouvoirs sont délégués par la juge en chef à huit juges principaux régionaux pour leur région respective. Un juge principal régional peut, à son tour, désigner des juges administratifs locaux pour assigner et inscrire les causes dans certains sites ou dans les juridictions spéciales. Le Conseil de juges principaux régionaux, qui comprend le juge en chef adjoint, les juges principaux régionaux et le juge principal de la Cour de la famille, conseille la juge en chef sur les questions de politique et de gouvernance de haut niveau qui influencent l'administration de la Cour.

Les conventions d'établissement du rôle fixées en 1992 par F. W. Callaghan, alors juge en chef, constituent un document important qui guide le travail de la Cour. En somme, ces conventions signifient que la charge de travail doit être évaluée à l'échelle régionale et non locale. Les ressources judiciaires sont distribuées à chaque lieu de la Cour selon une formule flexible qui ne prend pas seulement en compte le nombre d'affaires en instance à chaque site, mais également tout procès anormalement long ou complexe qui requiert une expertise, des installations ou de l'équipement spéciaux.

Plusieurs comités ont été mis sur pied pour aider la juge en chef et le Conseil des juges principaux régionaux à administrer les affaires de la Cour.

Comité d'examen de la charge de travail et de mieux-être

À la suite des questions soulevées dans le rapport d'expertise de 2007 de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario, la juge en chef a mis en place au milieu de la même année le Comité d'examen de la charge de travail et de mieux-être. Le Comité est mandaté pour étudier et présenter des rapports sur les communications, le droit de la famille, l'effectif judiciaire, l'établissement du rôle et les relations avec le gouvernement.

Entre janvier 2008 et mars 2010, le Comité s'est penché sur chacune de ces cinq questions et a présenté des rapports sur les relations avec le gouvernement, l'établissement du rôle et d'autres sujets. Suivant l'avis du Conseil des juges principaux régionaux, la juge en chef a adopté les recommandations de tous les rapports du Comité, avec peu de modifications. Dans ses remarques à la Cour durant la conférence éducative de mai 2010, la juge en chef a exprimé sa satisfaction à l'égard du travail du Comité d'examen de la charge de travail et de mieux-être et de la façon collective et collaborative dont ses membres étaient parvenus à un consensus sur plusieurs des questions abordées.

Le Comité était initialement présidé par le juge en chef adjoint Cunningham, puis par le juge principal régional C. Stephen Glithero. Parmi les représentants du Conseil des juges principaux régionaux au sein du Comité, on comptait les juges principaux régionaux Edward F. Then et Michael Brown ainsi que, d'office, le juge principal de la Cour de la famille — initialement David R. Aston, puis Mary Jane Hatton. Les représentants de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario étaient, au début, la juge Ruth E. Mesbur et le juge George T. Valin puis, plus tard, le juge S. Casey Hill et la juge Sarah E. Pepall.

Comité de sécurité

La sécurité des juges est essentielle au fonctionnement de la Cour. En 2008, la juge en chef a renouvelé le mandat du Comité de sécurité pour évaluer les mesures de sécurité actuelles, repérer les failles et mettre en œuvre des programmes de sécurité pour y remédier. Depuis son renouvellement, le Comité de sécurité a développé des outils pour les juges afin de prévenir les incidents liés à la sécurité à la maison et au travail. Il a également simplifié les processus visant à assurer une réponse immédiate et adéquate à tout incident lié à la sécurité.

Le Comité de sécurité est présidé par le juge principal régional Edward F. Then. Les membres du Comité sont : les juges principaux régionaux C. Stephen Glithero et Charles T. Hackland ainsi que le juge John B. McMahon.

Comité de gestion des installations

Le Comité de gestion des installations examine et passe en revue les problèmes liés aux installations judiciaires, fournit des conseils stratégiques en la matière et rend compte de ses activités à la juge en chef. De concert avec le juge principal régional concerné, le Comité a formulé des commentaires et des conseils à propos du premier des quatre nouveaux palais de justice centraux qui sont en planification, conçus ou bâtis à St. Thomas et dans la région de Waterloo, à Belleville et à Thunder Bay. De plus, le Comité transmet régulièrement ses commentaires au gouvernement de l'Ontario sur diverses initiatives de planification pour répondre aux besoins de la Cour pour les années à venir.

En février 2010, la juge Anne Malloy a terminé son mandat auprès du Comité après cinq années de précieux et dévoués services, et c'est la juge principale régionale Lynne Leitche qui prend la place laissée vacante. Elle rejoint les juges Ian V.B. Nordheimer et Bryan J. Shaughnessy au sein du Comité.

Comité de formation

Le Comité de formation de la juge en chef est responsable d'élaborer le contenu des colloques de formation judiciaire pour l'ensemble de la Cour. Selon le mandat qui lui a été confié par la juge en chef, le Comité collabore avec l'Institut national de la magistrature afin d'organiser les deux conférences qui ont lieu chaque année au printemps et à l'hiver. Trois des membres du Comité sont nommés directement par la juge en chef et trois sont recommandés par l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario.

La préparation pour chacune de ces conférences commence tôt, souvent peu après la fin de la conférence précédente. De concert avec des collègues judiciaires, le Comité s'occupe du contenu et du programme. Les membres du Comité participent souvent à des groupes d'experts et organisent la venue de conférenciers intéressants et dynamiques. L'objectif est d'offrir une formation juridique continue de qualité à l'ensemble de la Cour supérieure.

Les membres du Comité de formation sont : la juge principale de la Cour de la famille Mary Jane Hatton, la juge Michelle Fuerst, le juge G. Patrick Smith, le juge Paul M. Perell, le juge Michael H. Tulloch et la juge Elizabeth M. Stewart.

Comité des bibliothèques

Le Comité des bibliothèques de la juge en chef conseille le chef des Services des bibliothèques juridiques sur les besoins de la Cour en matière de bibliothèque et de recherche. Afin que la Cour reste efficace dans le contexte d'une numérisation grandissante, le Comité offre une formation aux juges sur l'utilisation de bases de données juridiques électroniques et crée des outils internes pour gérer les ressources numériques. En 2009–2010, on a lancé une boîte à outils pour les juges, qui consiste en une série de guides pratiques créés par des juges expérimentés et qui est destinée à aider les juges sur diverses questions comme la gestion d'un procès. Ces ressources électroniques sont complémentaires à la collection d'ouvrages imprimés de la bibliothèque et aux autres services qu'elle offre.

Les membres du Comité sont : la juge principale régionale Louise L. Gauthier, la juge Lynn D. Ratushny, la juge Michelle Fuerst, le juge Sidney N. Lederman (remplaçant désigné de l'Association des juges de la Cour supérieure de l'Ontario) et Mme Louise Hamel, chef des Services des bibliothèques juridiques, membre d'office.

Comité des stagiaires en droit

Les services de recherche juridique de la Cour supérieure sont composés de clerks qui offrent un soutien à tous les juges de la Cour supérieure de la province. Les clerks sont des stagiaires en droit qui remplissent les exigences professionnelles du Barreau du Haut-Canada suite à l'achèvement de leurs études en droit. Le Comité des stagiaires en droit supervise la coordination du programme de stages.

Nous reconnaissons la valeur des stagiaires en droit et un nouveau poste de clerk sera donc ajouté à Thunder Bay dans la région du Nord–Ouest, amenant le total à 22 dans la province. À partir de l'année de stage 2010–2011, chaque région judiciaire pourra compter sur le soutien d'un clerk dans l'un de ses palais de justice.

Les membres du Comité sont : la juge Alison Harvison Young (coprésidente), la juge Thea P. Herman (coprésidente), le juge principal régional Edward Ducharme et la juge Heidi S. Levenson Polowin.

Comité consultatif du juge principal de la Cour de la famille

L'un des objectifs du *Plan stratégique du droit de la famille* de la Cour supérieure de justice est l'amélioration de la communication et de la consultation avec les juges. En ce sens, le Comité consultatif a été créé pour conseiller et assister le juge principal de la Cour de la famille pour les initiatives en matière de droit de la famille. Au début de 2009, en collaboration avec la juge en chef, le juge en chef adjoint et les juges principaux régionaux, la juge Hatton a choisi un juge de chaque région pour siéger au Comité pour un mandat de deux ans. Les membres ont été choisis pour représenter diverses perspectives juridiques. En plus d'aider le juge principal de la Cour de la famille, leur rôle est de recueillir les commentaires des autres juges de droit de la famille de leur région.



Le Comité est présidé par la juge principale de la Cour de la famille, Mary Jane Hatton. Les membres sont : le juge Douglas C. Shaw (région du Nord-Ouest), le juge Robert A. Riopelle (région du Nord-Est), la juge Jennifer A. Blishen (région de l'Est), la juge Ramona A. Wildman (région du Centre-Est), la juge J. Wilma Scott (région du Centre-Sud), la juge Kendra D. Coats (région du Centre-Ouest), le juge R. John Harper (région du Sud-Ouest), la juge Ruth E. Mesbur (Toronto) et le juge George Czutrin (Toronto).

Initiatives en matière de technologies

La Cour tire parti des technologies de l'information afin d'améliorer continuellement l'efficacité du fonctionnement et la qualité du service.

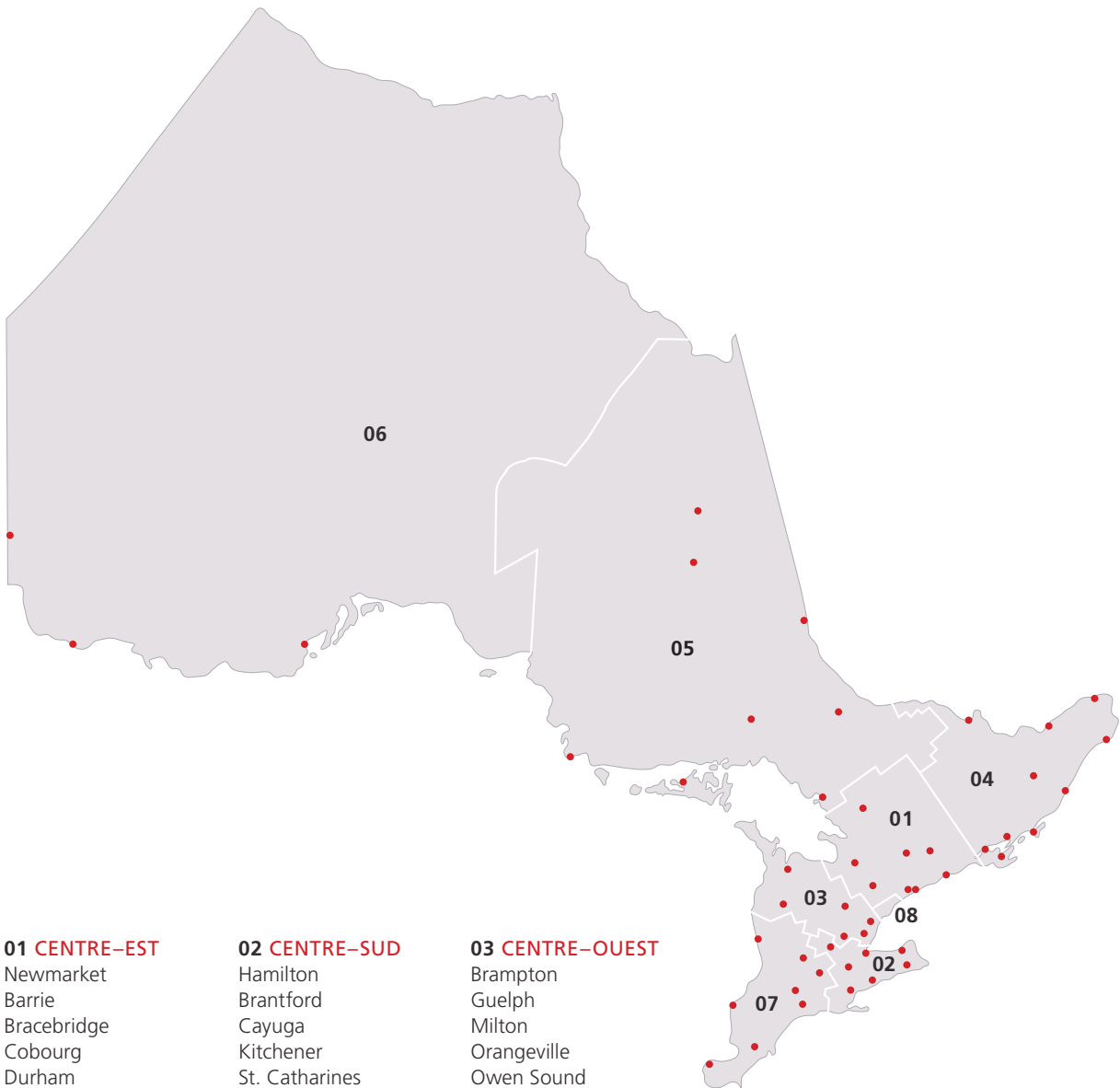
En 2008, le système de gestion électronique des causes utilisé pour faire le suivi des causes devant la Cour, connu sous le nom de FRANK, a été installé dans chaque palais de justice, remplaçant plusieurs anciennes applications et offrant une méthode de présentation de rapports statistiques uniforme dans la province. Depuis, l'application FRANK a connu des améliorations importantes, dont plusieurs en réponse au rapport Osborne.

La Cour a commencé à se préparer pour effectuer une consultation au sujet du nouveau Système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (système JUDI), qui est en développement et qui vise à remplacer les applications FRANK et ESTATES. Le système JUDI comprendra les fonctionnalités actuelles, mais sera doté de capacités supplémentaires en matière de gestion du déroulement du travail dans les palais de justice et de soutien au service au public.

Dans le cadre de leur travail, les juges recueillent, produisent et utilisent beaucoup de renseignements confidentiels, comme des courriels, de la recherche, des cahiers d'audience et des projets de jugements. Le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire (BTISJ) a été créé en avril 2008. Le BTISJ rend des comptes aux juges en chef des trois cours de l'Ontario et a pour mandat est de soutenir les juges par la gestion de la sécurité et la séparation de leurs informations. Grâce au BTISJ, la Cour peut gérer les renseignements judiciaires qui sont conservés séparément des renseignements liés au ministère ou au gouvernement.

En janvier 2010, la Cour a commencé à ajouter des références neutres à ses décisions. Les recherches sont maintenant souvent faites à partir de ces références, ce qui correspond à une norme de numérotation conventionnelle pour la jurisprudence.

La Cour veut maintenant améliorer la qualité des enregistrements et assurer leur accès en temps opportun pour l'écoute en cour ou en chambre et aux fins de transcription par les sténographes judiciaires.



01 CENTRE-EST

Newmarket
 Barrie
 Bracebridge
 Cobourg
 Durham
 Lindsay
 Peterborough

02 CENTRE-SUD

Hamilton
 Brantford
 Cayuga
 Kitchener
 St. Catharines
 Simcoe
 Welland

03 CENTRE-OUEST

Brampton
 Guelph
 Milton
 Orangeville
 Owen Sound
 Walkerton

04 L'EST

Ottawa
 Belleville
 Brockville
 Cornwall
 Kingston
 L'Original
 Napanee
 Pembroke
 Perth
 Picton

05 NORD-EST

Sudbury
 Cochrane
 Gore Bay
 Haileybury
 North Bay
 Parry Sound
 Sault Ste. Marie
 Timmins

06 NORD-OUEST

Thunder Bay
 Fort Frances
 Kenora

07 SUD-OUEST

London
 Chatham
 Goderich
 Sarnia
 St. Thomas
 Stratford
 Windsor
 Woodstock

08 TORONTO

RÉGIONS DE LA COUR
SUPÉRIEURE DE JUSTICE

POPULATION 2008 – 2009

01 CENTRE-EST

2 421 200

02 CENTRE-SUD

1 709 710

03 CENTRE-OUEST

2 238 250

04 L'EST

1 673 460

05 NORD-EST

562 190

06 NORD-OUEST

234 810

07 SUD-OUEST

1 425 510

08 TORONTO

2 654 500

POPULATION 2009 – 2010

01 CENTRE-EST

2 469 060

02 CENTRE-SUD

1 722 130

03 CENTRE-OUEST

2 285 930

04 L'EST

1 683 430

05 NORD-EST

560 590

06 NORD-OUEST

233 110

07 SUD-OUEST

1 432 200

08 TORONTO

2 664 290



01 RÉGION DU CENTRE-EST

Monsieur le juge Brown est juge principal régional de la région du Centre-Est. Au 31 mars 2010, on dénombrait 37 juges à plein temps et quatre juges surnuméraires.

La région du Centre-Est comprend le centre judiciaire de Newmarket et six autres palais de justice situés à Barrie, Bracebridge, Cobourg, Durham, Lindsay et Peterborough.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

Géographiquement, la région du Centre-Est est étendue et diversifiée et comprend deux municipalités régionales de la région du grand Toronto — York et Durham — ainsi que les zones rurales et de chalets environnantes. La région s'étend de la limite est de Toronto à la limite ouest du comté de Hastings et comprend le district de Muskoka au Nord jusqu'à la limite nord de Toronto en passant par le comté de Simcoe.

En 1995, un site de la Cour de la famille s'est établi à Barrie. Au cours de l'expansion de la Cour de la famille en 1999, six nouveaux sites ont ouvert leurs portes dans la région, faisant de la région du Centre Est la seule à avoir un site de la Cour de la famille à chacun de ses palais de justice.

La population de la région a augmenté régulièrement depuis 1990, passant de 1,25 million à presque le double en 2010, soit 2,5 millions. Durant ce temps la magistrature de la région est passée de 20 à 41 juges. On prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, la population de la région augmentera d'environ 250 000 habitants.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

Le principal fait saillant de la région du Centre-Est au cours des deux dernières décennies a été l'achèvement du nouveau palais de justice de Durham, qui a grandement amélioré l'accès à la justice et la prestation de services juridiques.

Le nouveau palais de justice, dont la construction a respecté les délais et le budget, regroupe les services juridiques auparavant offerts par la Cour supérieure de justice et par la Cour de justice de l'Ontario dans huit établissements différents. La construction a débuté en mai 2007 et les installations sont devenues fonctionnelles en mars 2010. Une conception durable et une technologie à la fine pointe ont permis d'améliorer le confort, la commodité et la sécurité dans le palais de justice de 446 000 pieds carrés.

Voici certaines de ses principales caractéristiques :

- 33 salles d'audience, trois salles des motions et trois salles de conférence et de règlement des conflits;
- six salles d'audience équipées de matériel de vidéoconférence pour les ordonnances de renvoi et autres salles également dotées de matériel de vidéoconférence;
- deux salles de témoignage par vidéo à l'écart pour la protection des personnes vulnérables et des enfants;
- des installations pour l'interprétation et la traduction;
- la capacité de gérer des procès nécessitant des mesures de sécurité supplémentaires et impliquant plusieurs inculpés.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU CENTRE-EST

1990–1996

Madame la juge J. MacFarland

1996–1999

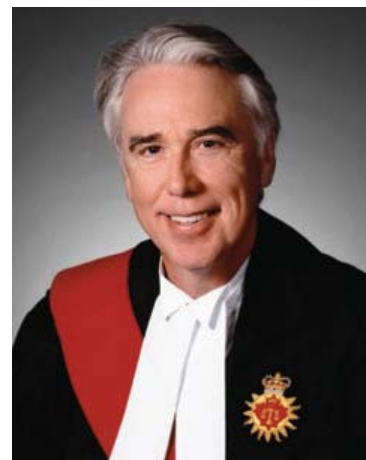
Monsieur le juge D. Logan

2000–2007

Monsieur le juge J.B. Shaughnessy

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Madame la juge P. Eberhard, *Barrie*
- Monsieur le juge T. Wood, *Bracebridge*
- Monsieur le juge E. Minden, *Newmarket*
- Monsieur le juge A. Rowsell, *Durham*
- Monsieur le juge D. Gunsolus, *trois comtés (Peterborough, Cobourg et Lindsay)*



L'hon. M. le juge Michael Brown, juge principal régional

L'installation a été construite de façon à atteindre le niveau argent de la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), qui comprend des exigences rigoureuses en matière de gestion et de conservation de l'énergie.

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

Au cours des années, la région a entrepris plusieurs initiatives régionales en matière d'établissement du rôle. En voici quelques exemples :

Audiences concentrées de droit civil ou de la famille

Des audiences où tous les juges de la région du Centre-Est président ont lieu deux fois par année et pour une période de trois semaines à tous les centres judiciaires de la région. Plus de 750 affaires de droit civil ou de la famille sont entendues durant chacune de ces périodes. Le taux de résolution avant procès de ces affaires est de presque 70 %.

Conférences préparatoires aux procès dans les causes criminelles

Des juges en droit criminel se consacrent aux conférences préparatoires aux procès dans chaque centre. La Cour comme les parties profitent d'une meilleure continuité dans le déroulement du procès criminel.

Longues motions de droit civil

Pour les établissements qui ont reçu un grand nombre de longues requêtes, on prévoit des semaines au cours desquelles des juges désignés entendent les motions à date fixe. Le volume des motions ainsi géré, les avocats ont toujours la garantie qu'un juge sera disponible.

Motions de droit de la famille

Les temps d'attente et le nombre d'ajournements pour les motions de droit de la famille ont été réduits depuis que la Cour de la famille de Newmarket a introduit une pratique d'établissement du rôle à date fixe des motions de droit de la famille.

Semaines réservées aux conférences préparatoires aux procès dans les causes de droit civil et de la famille

Avant chacune des audiences concentrées déjà mentionnées, plusieurs juges possédant une expertise en droit civil et de la famille sont affectés une semaine à la fois pour mener des conférences préparatoires aux procès. Cette méthode s'est révélée très efficace pour résoudre les litiges.

LES JUGES

L'hon. M. le juge Michael F. Brown,
juge principal régional

BARRIE

- L'hon. M. le juge Guy P. DiTomaso
- L'hon. Mme la juge Margaret P. Eberhard
- L'hon. M. le juge Fred Graham
- L'hon. Mme la juge Susan E. Healey
- L'hon. M. le juge Peter H. Howden
- L'hon. M. le juge J. Robert Mackinnon
- L'hon. M. le juge John R. McIsaac
- L'hon. M. le juge Gregory M. Mulligan
- L'hon. Mme la juge Lydia M. Olah
- L'hon. Mme la juge Elizabeth A. Quinlan
- L'hon. M. le juge Alfred J. Stong
- L'hon. Mme la juge Ramona A. Wildman

BRACEBRIDGE

- L'hon. M. le juge Thomas M. Wood

LINDSAY

- L'hon. M. le juge Drew S. Gunsolus

NEWMARKET

- L'hon. M. le juge R. Cary Boswell
- L'hon. Mme la juge Michelle K. Fuerst
- L'hon. Mme la juge Cory A. Gilmore
- L'hon. M. le juge Ronald P. Kaufman
- L'hon. M. le juge Peter D. Lauwers
- L'hon. M. le juge Thomas J. McGee
- L'hon. Mme la juge Heather A. McGee
- L'hon. M. le juge Edwin (Ted) B. Minden
- L'hon. Mme la juge Anne M. Mullins
- L'hon. M. le juge Clifford S. Nelson
- L'hon. Mme la juge Sherrill M. Rogers

OSHAWA

- L'hon. Mme la juge Jane E. Ferguson
- L'hon. M. le juge Bruce A. Glass
- L'hon. Mme la juge Jayne E. Hughes
- L'hon. Mme la juge Myrna L. Lack
- L'hon. M. le juge Hugh K. O'Connell
- L'hon. M. le juge Allan R. Rowsell
- L'hon. M. le juge David W.E. Salmers
- L'hon. Mme la juge Margaret A.C. Scott
- L'hon. M. le juge J. Bryan Shaughnessy
- L'hon. M. le juge Alexander Sosna
- L'hon. M. le juge D. Roger Timms

PETERBOROUGH

- L'hon. M. le juge J. Christopher Corkery
- L'hon. M. le juge Alan P. Ingram
- L'hon. M. le juge Barry G.A. MacDougall
- L'hon. M. le juge Peter Z. Magda

DÉFIS

La découverte de moisissures dans le palais de justice de Newmarket en mars 2000 a été l'un des principaux défis auxquels a dû faire face la région du Centre-Est. À la fin juin, une fois que toute la portée du problème était connue, le gouvernement avait fermé le bâtiment pour permettre des travaux importants visant à régler le problème.

Avec une organisation exceptionnelle, un parc de maisons mobiles a été créé en trois jours dans l'aire de stationnement du palais de justice afin d'éviter tout délai de fonctionnement. Les différentes cours furent déménagées et prêtes à fonctionner après une longue fin de semaine sans créer de retards importants. À un moment on pouvait dénombrer jusqu'à 39 maisons mobiles dans le parc.

Le retour dans le palais de justice était prévu pour octobre 2000, mais des problèmes de qualité de l'air et d'autres problèmes de construction ont causé des retards. Puisque le temps devenait de moins en moins clément, le ministère a décidé de louer des quartiers temporaires et de les reconfigurer aux fins de la Cour. Pour une deuxième fois en six mois, presque toutes les activités du palais de justice et tout son travail ont déménagé avec un temps d'interruption minimal. Finalement, après plusieurs mois d'hébergement temporaire, le palais de justice de Newmarket a rouvert ses portes et la Cour a pu reprendre son fonctionnement normal.

RÉUSSITES

La région du Centre-Est considère que sa plus grande réussite a été sa capacité de répondre continuellement aux besoins du public dans les causes de droit civil, criminel ou de la famille, malgré la croissance rapide de la population, particulièrement dans les régions de York et de Durham. Ceci a été possible en grande partie grâce à la mise en œuvre des initiatives d'établissement du rôle déjà mentionnées.

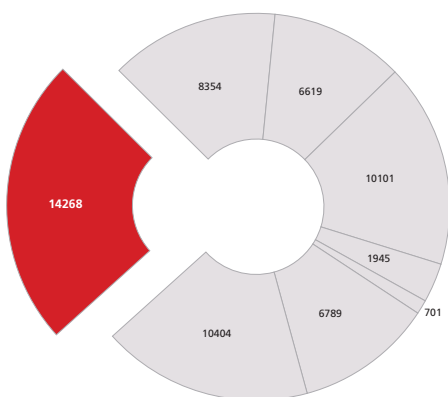
Nouvelles instances pour la région du Centre-Est et l'Ontario



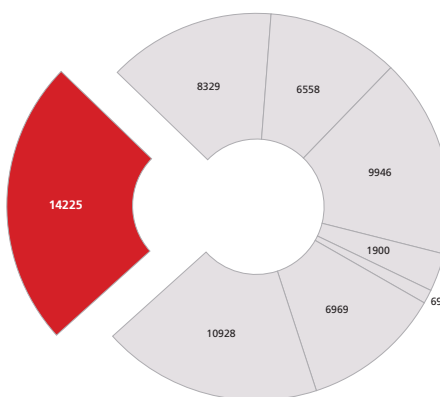
9 777
 CE: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09
93 035
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09



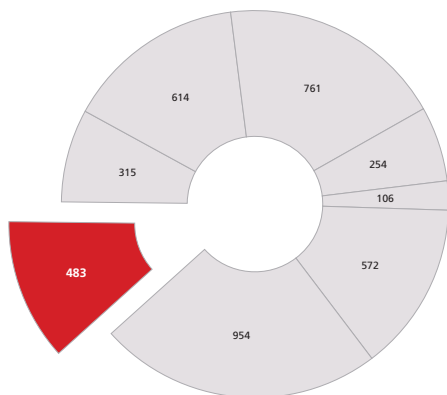
9 214
 CE: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10
96 003
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10



14 268
 CE: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09
59 190
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09



14 225
 CE: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10
59 545
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10



483

CE: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

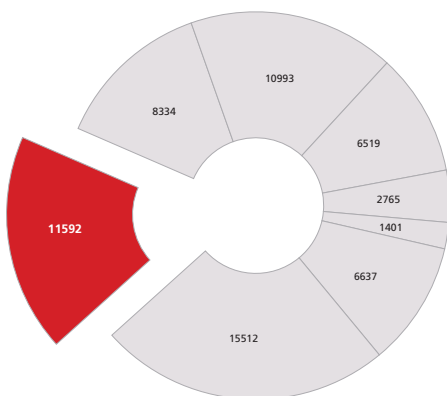


436

CE: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

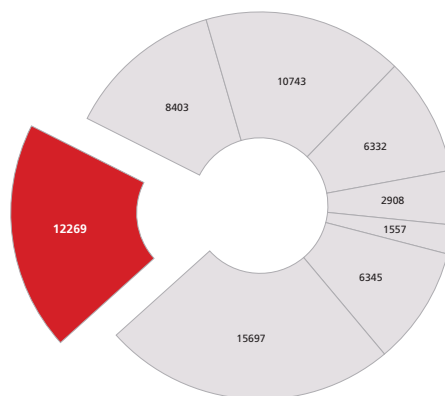


11 592

CE: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09



12 269

CE: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

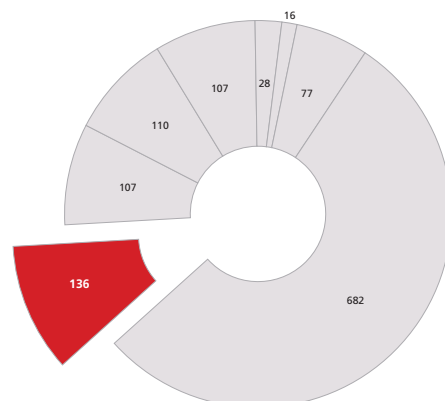


142

CE: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



136

CE: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



02 RÉGION DU CENTRE – SUD

Monsieur le juge Stephen Glithero est juge principal régional de la région du Centre-Sud. Au 31 mars 2010, on dénombrait 26 juges à plein temps et 10 juges surnuméraires.

La région du Centre-Sud comprend le centre judiciaire régional de Hamilton et six autres palais de justice situés à Brantford, Cayuga, Kitchener, St. Catharines, Simcoe et Welland. Il y a un site de la Cour de la famille à Hamilton et à St. Catharines.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région du Centre-Sud s'étend d'Elmira à Welland et couvre les municipalités régionales d'Haldimand-Norfolk, d'Hamilton-Wentworth, de Niagara et de Waterloo ainsi que le comté de Brant. Elle est composée de zones urbaines et rurales. Deux de ses centres servent plus de 500 000 personnes, tandis que le plus petit centre sert à peine plus de 50 000 personnes.

La région regroupe huit palais de justice très différents, le premier ayant été bâti en 1851 et le plus récent étant en cours de construction.

Le bâtiment datant de 1851 est un point d'intérêt traditionnel du village de Cayuga. Il fut partiellement rebâti en 1923 après un incendie et est connu pour son balcon dans la salle d'audience 1.

Le palais de justice actuel de la Cour supérieure à Kitchener possède un surplomb unique, au-dessus des portes d'entrée, qui ressemble à la bâche recouvrant un chariot Conestoga. Les activités de cet établissement seront intégrées à celles des installations de la Cour de l'Ontario à Cambridge et à Kitchener dans le nouveau palais de justice de la région de Waterloo actuellement en construction au 59, rue Weber à Kitchener. La construction de ce nouveau palais de justice moderne répondait à un besoin urgent en raison de la croissance démographique phénoménale prévue pour les 25 prochaines années.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

La région du Centre-Sud considère que sa plus grande réalisation des 20 dernières années a été sa capacité à s'adapter à la croissance démographique et à la complexité grandissante des instances judiciaires, tout en continuant de résoudre les causes en temps opportun. En 2009, la région servait une population de 1,7 million de personnes, ce qui représente une croissance de 30 % depuis 1990. La croissance démographique a causé une augmentation de la charge de travail, et ce, parallèlement à une augmentation de la durée des procès. En surveillant les statistiques, en revoyant les pratiques d'établissement du rôle, en introduisant de nouvelles initiatives en la matière et en travaillant fort, la région du Centre-Sud a réussi à suivre le rythme toujours croissant des demandes.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU CENTRE – SUD

1990 – 1992

Monsieur le juge J. G. M. White

1992 – 2001

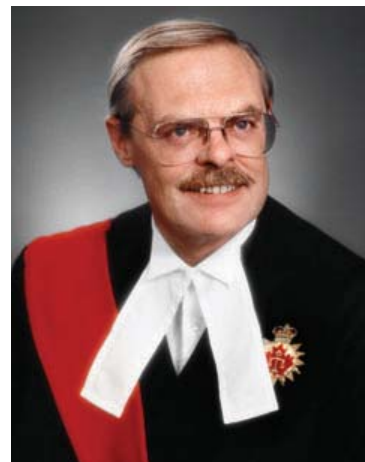
Monsieur le juge E. B. Fedak

2001 – 2006

Monsieur le juge J. C. Kent

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Monsieur le juge A. C. Whitten, *Hamilton*
- Madame la juge C. A. Lafreniere, *(Cour de la Famille) Hamilton*
- Monsieur le juge P. J. Flynn, *Kitchener*
- Madame la juge L. A. Walters, *St. Catharines*
- Monsieur le juge J. R. Henderson, *Welland*
- Monsieur le juge H. S. Arrell, *Brantford*
- Monsieur le juge J. R. Turnbull, *Simcoe*
- Monsieur le juge B. H. Matheson, *Cayuga*



L'hon. M. le juge C. Stephen Glithero, juge principal régional

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

La création d'une liste régionale pour les procès de longue durée en 2005, destinée à gérer les procès de droit civil prévus pour durer plus de 15 jours, a été l'une des nombreuses initiatives efficaces en matière d'établissement du rôle. Les audiences pour ces procès ont lieu deux fois par année et toutes les causes inscrites sur la liste commencent dès le premier jour prévu à cet effet. D'importantes ressources judiciaires sont allouées à l'équipe des procès de longue durée afin de gérer ces causes.

Avant la création de la liste, l'établissement du rôle des procès de longue durée était un défi majeur; l'équipe des procès de longue durée a cependant réussi à gérer tous les procès ajoutés à la liste depuis ses débuts. De plus, il est utile pour les avocats d'être fixé sur une date pour le début du procès et d'être assurés que le procès aura lieu comme prévu. La liste des procès de longue durée a éliminé les causes en souffrance pour les procès civils de longue durée dans la région du Centre-Sud. Ces procès sont mis au rôle et entendus dans les six mois, une fois prêts.

LES JUGES

L'hon. M. le juge C. Stephen Glithero,
juge principal régional

BRANTFORD

- L'hon. M. le juge Harrison S. Arrell
- L'hon. M. le juge James C. Kent

HAMILTON

- L'hon. M. le juge Nick Borkovich
- L'hon. Mme la juge Kim A. Carpenter-Gunn
- L'hon. M. le juge John J. Cavarzan
- L'hon. M. le juge David S. Crane
- L'hon. M. le juge William J. Festeryga
- L'hon. M. le juge C. Raymond Harris
- L'hon. M. le juge Cheryl Lafreniere
- L'hon. M. le juge Richard A. Lococo
- L'hon. M. le juge Thomas R. Lofchik
- L'hon. Mme la juge Jane A. Milanetti
- L'hon. M. le juge James A. Ramsay
- L'hon. M. le juge Alan C.R. Whitten
- L'hon. Mme la juge Caroline E. Brown
- L'hon. M. le juge Randolph J.D. Mazza
- L'hon. Mme la juge Mary Jo McLaren
- L'hon. M. le juge Alex Pazaratz
- L'hon. M. le juge David M. Steinberg

KITCHENER

- L'hon. M. le juge Patrick J. Flynn
- L'hon. M. le juge Donald J. Gordon
- L'hon. M. le juge Peter B. Hambly
- L'hon. Mme la juge Wendy L. MacPherson
- L'hon. M. le juge Michael D. Parayeski
- L'hon. M. le juge Robert D. Reilly
- L'hon. M. le juge Gerald E. Taylor

SIMCOE

- L'hon. M. le juge James R.H. Turnbull

ST. CATHARINES

- L'hon. M. le juge Joseph W. Quinn
- L'hon. Mme la juge J. Wilma Scott
- L'hon. M. le juge Donald J. Taliano
- L'hon. Mme la juge Linda M. Walters

WELLAND

- L'hon. M. le juge Joseph R. Henderson
- L'hon. Mme la juge Theresa Maddalena
- L'hon. M. le juge Barry M. Matheson
- L'hon. Mme la juge C. Anne Tucker

DÉFIS

Un des plus grands défis de la région du Centre-Sud concerne les demandes d'ajournements ou les règlements sans avoir préalablement communiqué avec la Cour. Cette situation peut mener à une utilisation sous-optimale des ressources judiciaires. De façon à régler ce problème, voici certaines des procédures que la région a mises en œuvre :

- faire en sorte que des juges qui ont un solide bagage dans un domaine particulier du droit se chargent des conférences préparatoires aux procès pour les causes liées à leur expertise afin de maximiser les chances de règlement, ou au moins respecter le calendrier, lors de cette phase;
- faire en sorte que les coordonnateurs des procès communiquent avec les avocats pour toutes les causes criminelles un ou deux jours avant la date de procès prévue afin de s'assurer que la cause se déroule toujours comme prévu;
- dans le cas des procès civils dans deux plus grands sites de la région du Centre-Sud, demander que tous les avocats des audiences prévues confirment par écrit que la cause se déroule comme prévu, ou qu'ils se présentent en personne aux audiences prévues à cet effet pour informer la Cour de l'état du procès;
- continuer à informer les avocats lors des réunions du Comité de la magistrature et du barreau des conséquences importantes que peut causer un tel manque de communication pour l'établissement du rôle et les ressources judiciaires.

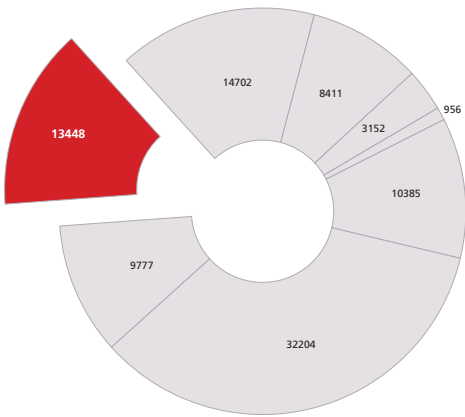
RÉUSSITES

L'introduction des audiences concentrées dans ses deux plus grands centres a été l'une des plus importantes réussites de la région du Centre-Sud.

En 2002, Kitchener a mis en place des audiences concentrées pour tous les procès de droit civil ou de la famille. Ces séances ont lieu quatre fois par année et chacune dure trois semaines. Des ressources judiciaires supplémentaires sont allouées à Kitchener durant ces périodes pour s'assurer que la plus grande partie des causes prévues peuvent être entendues.

Avant ces audiences concentrées, il y avait un arriéré de causes civiles et familiales, et les causes de la liste ne parvenaient souvent pas à l'étape du procès et la charge de travail augmentait sans cesse. L'arriéré a maintenant été éliminé et on arrive à gérer la charge de travail. En 2007, Hamilton a adopté la même procédure d'audiences concentrées pour les causes de droit civil avec autant de succès.

Nouvelles instances pour la région du Centre-Sud et l'Ontario

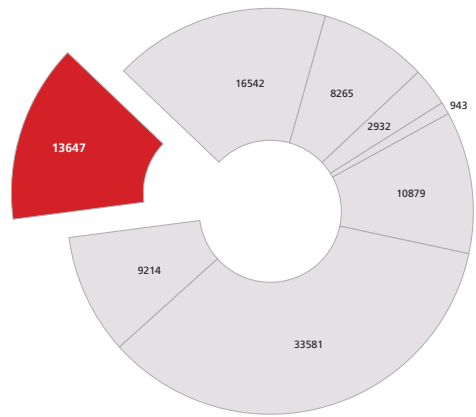


13 448

CS: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

93 035

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

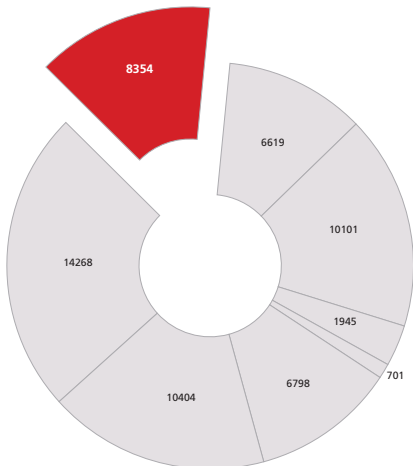


13 647

CS: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

96 003

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

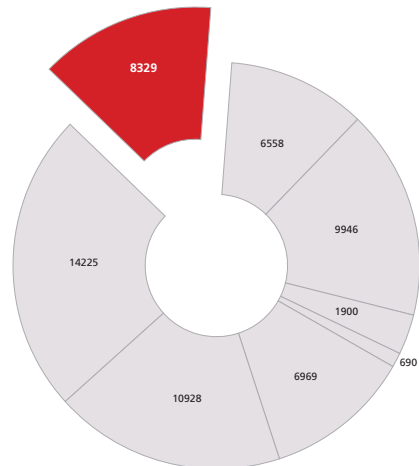


8 354

CS: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

59 190

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

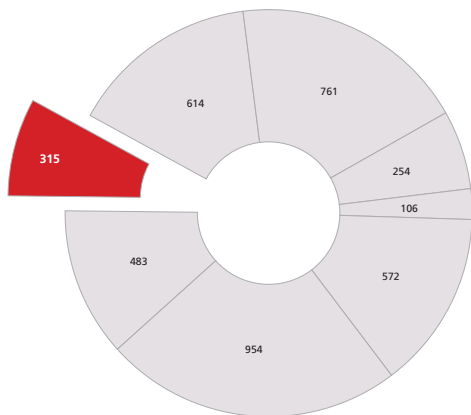


8 329

CS: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

59 545

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

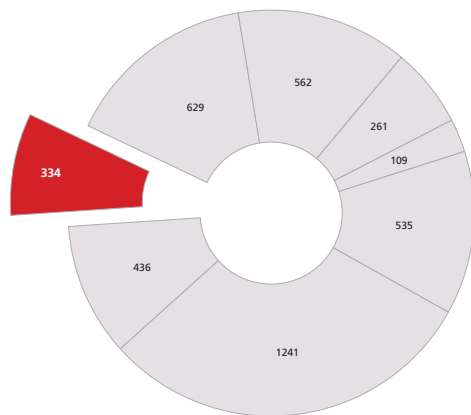


315

CS: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

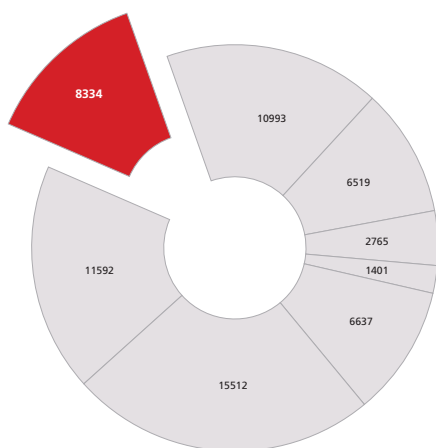


334

CS: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

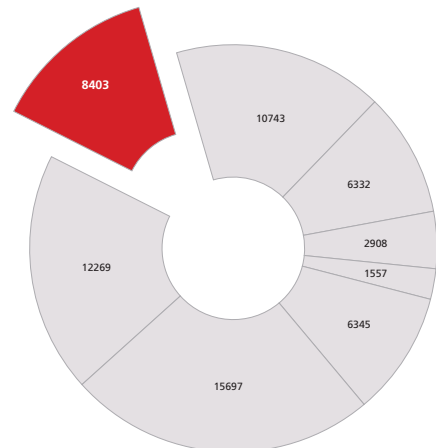


8 334

CS: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

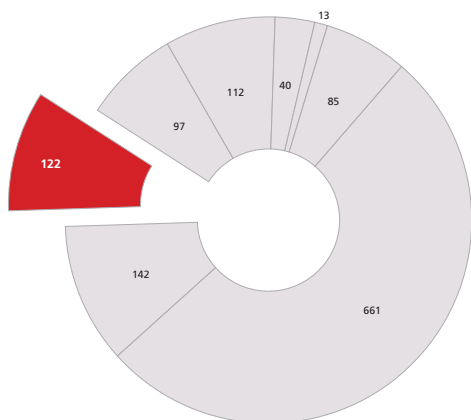


8 403

CS: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

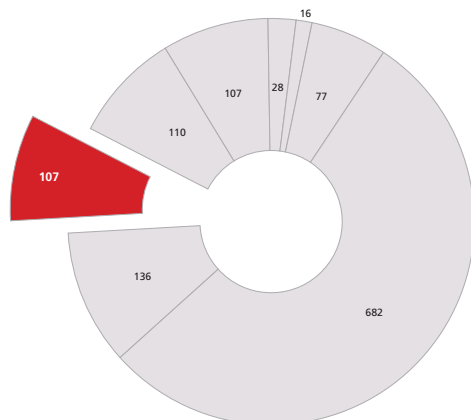


122

CS: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



107

CS: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



03 RÉGION DU CENTRE – OUEST

Madame la juge Francine Van Melle est juge principale de la région du Centre-Ouest. La région compte 27 juges à plein temps et sept juges surnuméraires.

La région du Centre-Ouest comprend le centre judiciaire régional de Brampton et cinq autres palais de justice situés à Guelph, Milton, Orangeville, Owen Sound et Walkerton.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région du Centre-Ouest de la Cour supérieure dessert les municipalités régionales de Peel et de Halton dans la région du grand Toronto, ainsi que les comtés plus ruraux et moins peuplés de Bruce, de Dufferin, de Grey et de Wellington. La région compte un certain nombre de villes qui ont une population importante et en croissance, dont Mississauga, la sixième ville en importance au Canada, Brampton, qui se classe au dixième rang, et Milton, l'une des deux villes connaissant la plus importante croissance démographique au pays.

Sur une note historique, l'affaire Askov – la première à aborder le droit garanti par la Charte des accusés à un procès dans un délai raisonnable, et qui fut finalement l'objet d'une décision de la Cour suprême du Canada — a été introduite à Brampton, dans la région du Centre-Ouest.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

La construction des deux nouveaux palais de justice — un à Brampton et un à Owen Sound — a été la réalisation la plus importante et la plus visible de la région du Centre-Ouest.

Le palais de justice A. Grenville & William Davis de Brampton compte 40 salles d'audience et a ouvert ses portes en 2000, remplaçant plusieurs établissements de la région de Peel et permettant de répondre aux besoins de la population croissante. Ces installations aux services intégrés hébergent la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU CENTRE-OUEST

1990–1994

Monsieur le juge J. B. Webber

1994–1999

Monsieur le juge J. D. Carnwath

1999–2000

Madame la juge J. M. Simmons

2000–2009

Monsieur le juge S. B. Durno

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Monsieur le juge E. R. Kruzick, *Orangeville*
- Monsieur le juge D. K. Gray, *Milton*
- Monsieur le juge R. M. Thompson, *Walkerton et Owen Sound*
- Monsieur le juge C. N. Herold, *Guelph*



L'hon. Mme la juge Francine E. Van Melle,
juge principal régional

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

Au cours des 20 dernières années, la région a mis en œuvre nombre d'initiatives en matière d'établissement du rôle et autres afin de s'adapter au nombre croissant d'instances.

La région a mis en œuvre ses propres pratiques exemplaires en matière de conférences préparatoires aux procès dans les causes criminelles plusieurs années avant que le succès de cette initiative en fasse une norme pour toute la province. Grâce au travail des juges et du personnel, la région a pu éviter que les circonstances qui ont mené à l'affaire Askov ne se répètent.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'établissement du rôle, trois formations de juges différentes s'occupent des trois secteurs de compétence de la Cour – de droit civil, criminel et familial. Les juges de chaque formation président aux conférences préparatoires aux procès et aux conférences sur l'affaire en fonction de leur champ d'expertise, dans la mesure du possible. La gestion des causes très conflictuelles dans chaque domaine juridique est également une caractéristique de l'établissement du rôle dans la région.

La région du Centre-Ouest combine les audiences pour les affaires civiles et criminelles. La juge principale régionale délègue certaines responsabilités aux juges administratifs de droit criminel et civil, mais administre les instances de la famille elle-même.

Par le passé, la région ne disposait pas de protonotaires chargés de la gestion des causes. Cependant, en avril 2010, un projet pilote devrait commencer à permettre l'utilisation des procédures simplifiées en vertu de *la règle 76*, dorénavant permises pour les réclamations au civil à hauteur de 100 000 \$. Des protonotaires de Toronto viendront à Brampton et à Milton quatre jours par mois afin de présider des conférences préparatoires aux procès et chercheront un règlement rapide dans les causes introduites selon *la procédure simplifiée*. Cette initiative vise à favoriser un règlement efficace et en temps opportun au cours de la phase précédant l'instruction et ainsi gagner du temps pour les autres affaires.

Des mesures comme les listes d'audiences concentrées pour les instances civiles, les conférences préparatoires aux procès du lundi matin pour s'assurer que tout est prêt pour les procès de la semaine ainsi que les conférences préalables dans les affaires de droit de la famille ont aidé la région à gérer sa charge de travail grandissante. Les juges ont également fait des efforts afin d'utiliser les services de recherche des clerks plus efficacement.

Les audiences de mise au rôle, pendant lesquelles on confirme que le procès est prêt et on en fixe la date ont été simplifiées et uniformisées en faisant en sorte que les mêmes juges siègent à cette cour. La présence à l'audience de mise au rôle n'est maintenant plus nécessaire grâce à l'introduction de formules de certification.

LES JUGES

L'hon. Mme la juge Francine E. Van Melle,
juge principal régional

BRAMPTON

- L'hon. Mme la juge Deena F. Baltman
- L'hon. M. le juge Thomas A. Bielby
- L'hon. M. le juge David L. Corbett
- L'hon. M. le juge Peter A. Daley
- L'hon. M. le juge Fletcher Dawson
- L'hon. M. le juge Thomas M. Dunn
- L'hon. M. le juge S. Bruce Durno
- L'hon. M. le juge Joseph Michael Fragomeni
- L'hon. M. le juge S. Casey Hill
- L'hon. M. le juge Kenneth A. Langdon
- L'hon. M. le juge Gordon D. Lemon
- L'hon. M. le juge A. Donald MacKenzie
- L'hon. Mme la juge Nancy M. Mossip
- L'hon. M. le juge Terrance P. O'Connor
- L'hon. M. le juge David G. Price
- L'hon. M. le juge Leonard Ricchetti
- L'hon. Mme la juge Silja S. Seppi
- L'hon. Mme la juge Lorna-Lee Snowie
- L'hon. M. le juge John R. Sproat
- L'hon. M. le juge Ronald G. Thomas
- L'hon. M. le juge Michael H. Tulloch
- L'hon. Mme la juge Katherine M. van Rensburg
- L'hon. Mme la juge Bonnie J. Wein

GUELPH

- L'hon. M. le juge John R. Bellegheim
- L'hon. M. le juge Casimir N. Herold

MILTON

- L'hon. Mme la juge Kendra D. Coats
- L'hon. M. le juge Douglas K. Gray
- L'hon. M. le juge C. William Hourigan
- L'hon. Mme la juge Gisele M. Miller
- L'hon. M. le juge John C. Murray
- L'hon. M. le juge Michael G. Quigley

ORANGEVILLE

- L'hon. M. le juge Emile R. Kruzick

OWEN SOUND

- L'hon. M. le juge Robert M. Thompson

DÉFIS

La nécessité de s'adapter à une charge de travail toujours croissante est un défi continu pour la région du Centre-Ouest. La croissance démographique est un facteur de cette augmentation du nombre de causes. La présence de l'aéroport international Toronto Pearson à Peel en est un autre facteur puisqu'il génère un grand nombre de causes criminelles, particulièrement à Brampton. De plus, la demande pour les ressources en matière de droit de la famille est bien plus élevée que prévu.

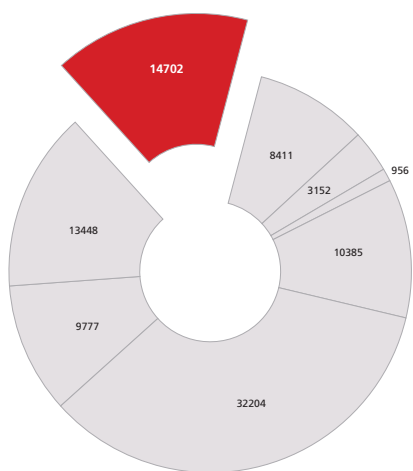
La capacité des installations est également un sujet de préoccupation. Bien que le palais de justice de Brampton n'ait que 10 ans, l'espace vient à manquer pour les cabinets de juge et il est souvent difficile de trouver assez de salles d'audience pour les procès et autres procédures. Le palais de justice à Milton ne répond également plus aux besoins des résidents et des cours.

RÉUSSITES

La région a introduit en 2008 des conférences préalables en matière de droit de la famille à Brampton et à Milton à l'aide d'instructions relatives à la pratique. Le nombre de comparutions dans les causes de droit de la famille a diminué parce qu'on s'assure de fixer des dates de procès sont fixées durant les conférences. Des dates prioritaires sont attribuées aux plaideurs dans les causes concernant la garde d'enfants. Des séances d'information obligatoires et des services d'aide juridique améliorés ont récemment été mis en place à Brampton et à Milton. La région du Centre-Ouest compte parmi ses réussites le travail effectué en lien avec ces initiatives dans le but d'améliorer la réponse aux causes en matière de droit de la famille.

La capacité d'éviter des situations semblables à celle ayant mené à l'affaire Askov par la gestion des causes a été une autre réussite. Les juges de la région ont également créé un excellent programme pour les clerks, qui offre une expérience de stage très complète.

Nouvelles instances pour la région du Centre-Ouest et l'Ontario

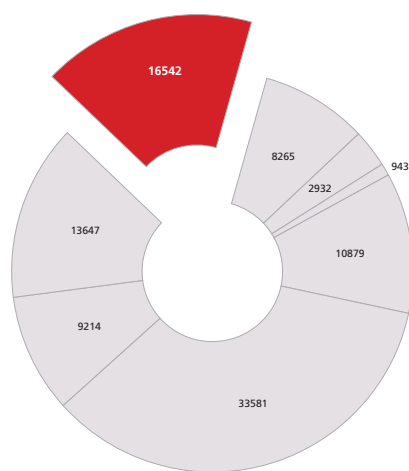


14 702

CO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

93 035

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

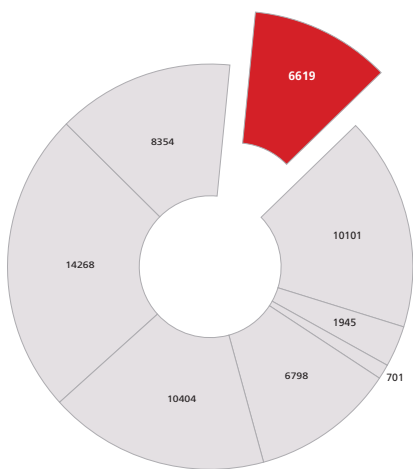


16 542

CO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

96 003

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

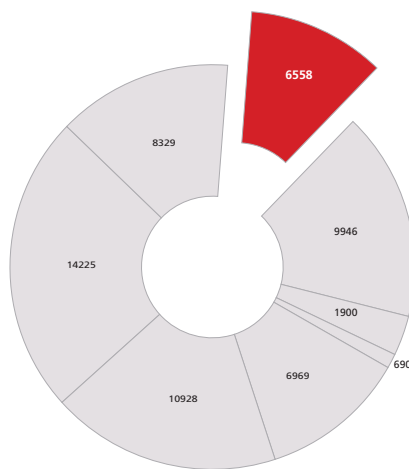


6 619

CO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

59 190

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

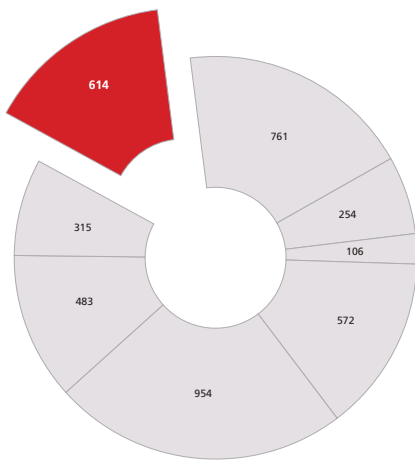


6 558

CO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

59 545

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

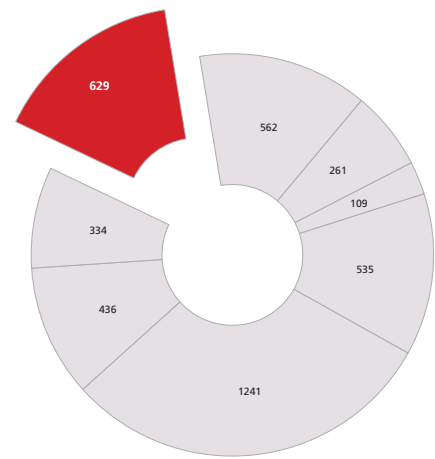


614

CO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

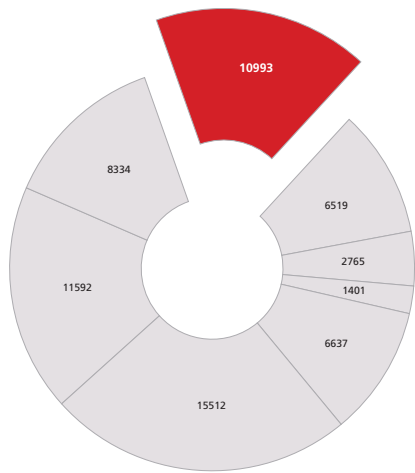


629

CO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

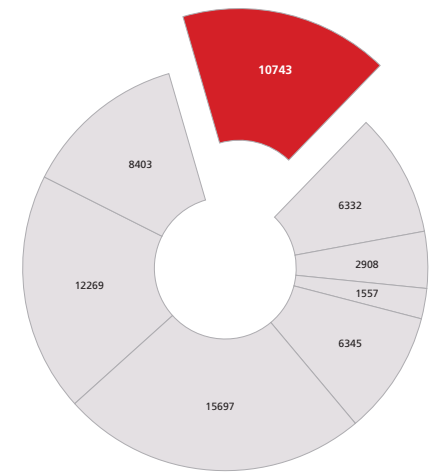


10 993

CO: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

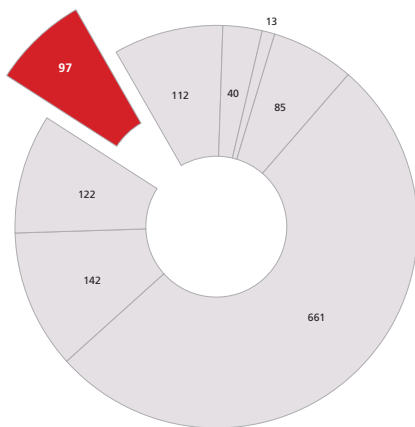


10 743

CO: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

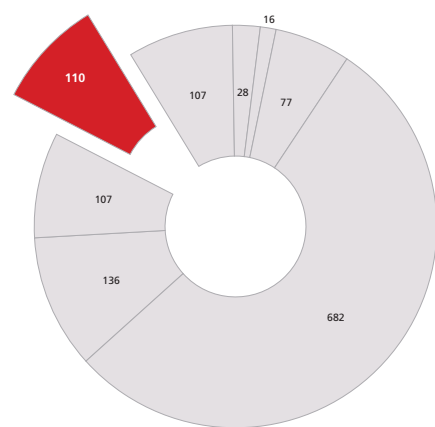


97

CO: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



110

CO: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



04 RÉGION DE L'EST

Monsieur le juge Charles Hackland est juge principal régional de la région de l'Est. Au 31 mars 2010, on dénombrait 34 juges à plein temps et sept juges surnuméraires ainsi que deux protonotaires chargés de la gestion des causes.

La région de l'Est comprend le centre judiciaire d'Ottawa et neuf autres palais de justice situés à Belleville, Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Pembroke, Perth et Picton. Sept des dix palais de justice comptent une Cour de la famille.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région de l'Est s'étend sur plus de 300 kilomètres, de Belleville et Trenton à l'ouest à L'Orignal et Hawkesbury le long de la frontière du Québec à l'est, et comprend plus de 1,7 million d'habitants répartis dans 10 municipalités. La pierre angulaire de la région est Ottawa, avec ses 900 000 habitants. Les juges de la région de l'Est se déplacent régulièrement entre les différents palais de justice pour entendre des causes familiales, criminelles ou civiles. Bon nombre d'instances à Ottawa, Cornwall et L'Orignal se déroulent en français, reflétant le caractère bilingue du Canada.

Plusieurs palais de justice datent du XIXe siècle et contiennent des reliques datant des débuts de l'histoire juridique au Canada. Les deux plus anciens, à Picton et à L'Orignal, ont été bâtis dans les années 1820 et sont utilisés aujourd'hui de la même manière qu'autrefois. Sir John A. McDonald a pratiqué le droit à Picton et à Kingston avant de se lancer en politique, et a plaidé plusieurs causes dans des salles d'audience qui ont été conservées dans leur état initial.

Au cours des dernières années, les palais de justice historiques de Pembroke, Brockville, Perth et Napanee ont été rénovés et agrandis de façon à conserver leur patrimoine architectural tout en respectant les exigences modernes en matière de sécurité et de technologies de l'information. On planifie actuellement la rénovation du palais de justice de Kingston ou la construction d'un nouveau afin d'inclure une salle d'audience pour les affaires criminelles nécessitant des mesures de sécurité supplémentaires et impliquant plusieurs inculpés.

La région de l'Est compte des palais de justice modernes à Ottawa et à Cornwall, et la construction d'un nouveau palais de justice débutera sous peu à Belleville afin de servir les quelque 140 000 habitants du comté d'Hastings. Le palais de justice de 36 salles construit en 1985 à Ottawa fait l'objet d'un projet de toit vert qui remplacera le toit actuel pour un toit de plantes et d'herbe à des fins environnementales.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGION AUX DE LA RÉGION DE L'EST

1990–1994

Monsieur le juge R. C. Desmarais

1995–2000

Monsieur le juge J. B. Chadwick

2000–2002

Monsieur le juge J. D. Cunningham

2002–2003

Monsieur le juge J. B. Chadwick (par intérim)

2002–2008

Madame la juge M. Métivier

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Monsieur le juge D. M. Belch, *Kingston et Napanee*
- Monsieur le juge R. B. Byers, *Picton*
- Monsieur le juge M. Z. Charbonneau, *L'Orignal*
- Madame la juge J. Lafrance-Cardinal, *Cornwall*
- Monsieur le juge J. McNamara, *Pembroke*
- Monsieur le juge M. Quigley, *Brockville et Perth*
- Monsieur le juge R. F. Scott, *Belleville*
- Madame la juge A. C. Trousdale, *Cour de la famille de Kingston*
- Madame la juge J. A. Blishen, *Cour de la famille d'Ottawa*
- Madame la juge L. D. Ratushny, *Tribunal pénal d'Ottawa*
- Monsieur le juge R. N. Beaudoin, *Tribunal de droit civil d'Ottawa*
- Monsieur le juge R. L. Maranger, *Cour des petites créances*



L'hon. M. le juge Charles T. Hackland, juge principal régional

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

En 1995, il y avait à Ottawa un arriéré de plus de 1 500 causes civiles au moment où le juge principal régional James Chadwick a lancé une initiative pour l'éliminer. Des étudiants en droit ont aidé à éliminer les vieilles causes irrésolues de la liste et les causes restantes ont été appelées à l'instruction. Durant les soirées, 48 avocats expérimentés ont donné de leur temps pour tenir des conférences préparatoires aux procès afin de tenter de régler les causes de la liste. Une équipe de juges de la région a été assemblée pour entendre immédiatement les causes qui n'étaient pas réglées. Au bout de 18 mois, l'arriéré a été éliminé.

Le 1er janvier 1997, avec l'aide d'un protonotaire chargé de la gestion des causes nouvellement nommé, Ottawa a introduit une gestion des dossiers conforme à la *règle 77* pour toutes les instances civiles. Cette initiative a nécessité une coopération étroite entre la magistrature, le barreau et le personnel de la Cour. Un nouveau logiciel pour gérer l'inventaire des dossiers a été installé et on a mis en place une instruction relative à la pratique pour renvoyer toutes les causes à un groupe de médiateurs. Cette instruction relative à la pratique a été un précurseur de l'actuelle *règle 24.1* sur la médiation obligatoire.

On ne compte maintenant plus d'arriéré et une instance civile est habituellement entendue à une date dans les deux ou trois ans suivant le début des procédures. Le renvoi à la médiation est solidement ancré dans la culture juridique locale. Le succès d'Ottawa en la matière est reconnu et a attiré l'attention hors du pays.

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

La région de l'Est a entrepris plusieurs initiatives visant à promouvoir un règlement rapide des litiges au début des procédures. Pour les affaires de droit de la famille, les protonotaires chargés de la gestion des causes mènent des conférences préalables afin de limiter le litige et d'encourager le règlement avant que la position des parties soit arrêtée. Dans les affaires civiles, tous les plaideurs doivent envisager le règlement à l'amiable avec un médiateur, comme il a déjà été mentionné. La proportion de règlements à l'amiable dépasse 50 % pour certains types de litiges. Les conférences préparatoires permettent de cerner le litige et les conférences obligatoires de règlement des causes favorisent le règlement avant le procès. Les juges mènent des conférences préparatoires aux procès pour toutes les affaires criminelles, afin de favoriser un règlement avant le procès.

LES JUGES

L'hon. M. le juge Charles T. Hackland,
juge principal régional

BELLEVILLE

- L'hon. M. le juge Robert F.B. Scott

BROCKVILLE

- L'hon. M. le juge Kenneth E. Pedlar

CORNWALL

- L'hon. Mme la juge Johanne Lafrance-Cardinal
- L'hon. M. le juge Rick T. Leroy
- L'hon. M. le juge Robert Pelletier

KINGSTON

- L'hon. M. le juge Douglas M. Belch
- L'hon. Mme la juge Helen K. MacLeod
- L'hon. Mme la juge Cheryl Robertson
- L'hon. Mme la juge Anne C. Trousdale

L'ORIGINAL

- L'hon. M. le juge Michel Z. Charbonneau

OTTAWA

- L'hon. Mme la juge Catherine D. Aitken
- L'hon. M. le juge Robert N. Beaudoin
- L'hon. Mme la juge Jennifer A. Blishen
- L'hon. M. le juge W.J. Lloyd Brennan
- L'hon. M. le juge Robert C. Desmarais
- L'hon. M. le juge Paul B. Kane
- L'hon. M. le juge Roydon J. Kealey
- L'hon. M. le juge Stanley J. Kershman
- L'hon. M. le juge Paul F. Lalonde
- L'hon. Mme la juge Maria T. Linhares de Sousa
- L'hon. Mme la juge V. Jennifer Mackinnon
- L'hon. M. le juge Bernard J. Manton
- L'hon. M. le juge Robert L. Maranger
- L'hon. M. le juge Colin D.A. McKinnon
- L'hon. M. le juge Hugh R. McLean
- L'hon. M. le juge James E. McNamara
- L'hon. Mme la juge Monique Métivier
- L'hon. Mme la juge Julianne A. Parfett
- L'hon. Mme la juge Heidi S. Levenson Polowin
- L'hon. M. le juge Denis J. Power
- L'hon. Mme la juge Lynn D. Ratushny
- L'hon. M. le juge Timothy D. Ray
- L'hon. Mme la juge Giovanna Roccamo
- L'hon. M. le juge Albert J. Roy
- L'hon. M. le juge Douglas J.A. Rutherford
- L'hon. M. le juge Alan D. Sheffield
- L'hon. M. le juge Robert J. Smith

PEMBROKE

- L'hon. M. le juge Martin S. James

PERTH

- L'hon. M. le juge Michael J. Quigley

PICTON

- L'hon. M. le juge Richard G. Byers

DÉFIS

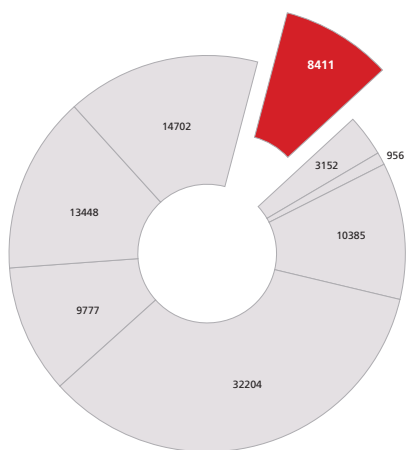
L'établissement du rôle de façon à ce que des juges bilingues soient présents pour les instances en français demande une grande adresse. Les résidents francophones de la région de l'Est ont le droit d'être servis en français : Ottawa, Cornwall, L'Orignal, Kingston et Pembroke sont tous des centres bilingues, et les services sont donc offerts en français à chacun de ces centres. De plus, 15 des juges de la région sont bilingues tout comme un des deux protonotaires chargés de la gestion des causes.

RÉUSSITES

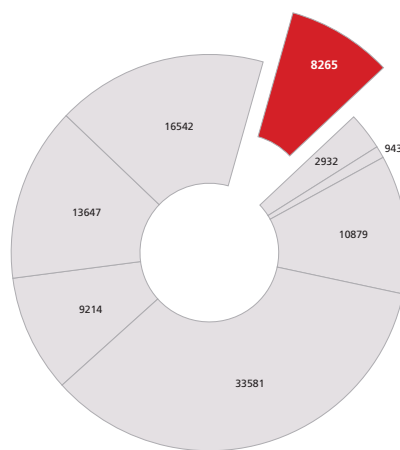
La région de l'Est a réussi à gérer une grande charge de travail. La Cour a notamment été en mesure de gérer l'augmentation marquée du nombre de longs procès criminels entre 2008 et 2009. Grâce à la coopération de la magistrature, la Cour a non seulement pu s'occuper de ces causes en temps opportun, mais a pu en même temps s'occuper des procès en matière de protection de la jeunesse, de droit de la famille et de droit civil.

En mars 2007, *la règle 42* a été ajoutée aux *Règles en matière de droit de la famille*. Elle habilite les protonotaires à entendre des instances familiales à Ottawa, selon certaines conditions. Ce projet pilote a démontré son efficacité à réduire l'arriéré des causes de droit de la famille et a, par conséquent, été prolongé au-delà des trois ans initialement prévus pour durer jusqu'en juin 2012.

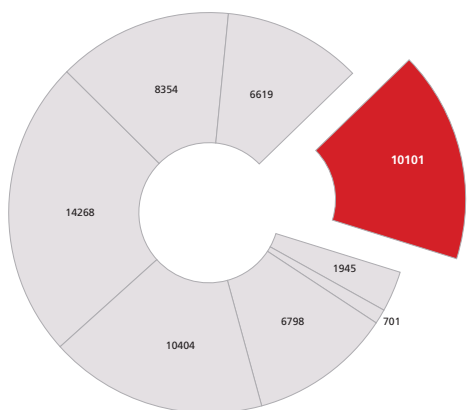
Nouvelles instances pour la région de l'Est et l'Ontario



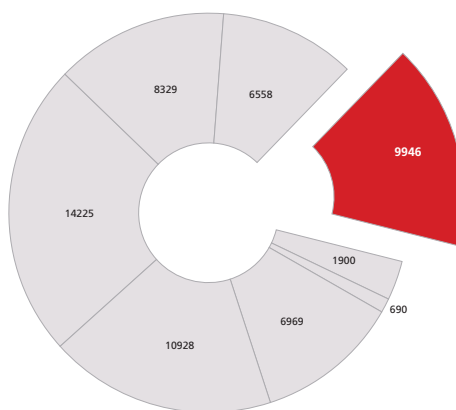
8 411
 E: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09
93 035
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09



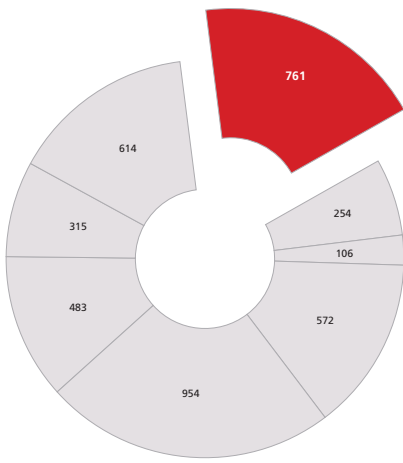
8 265
 E: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10
96 003
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10



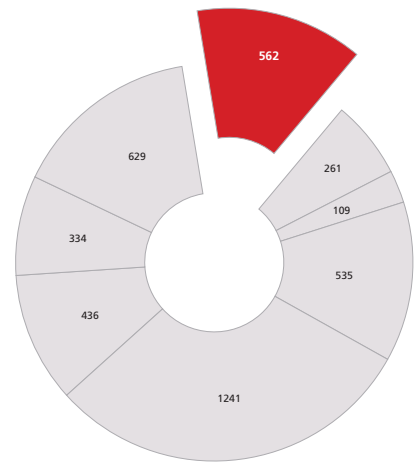
10 101
 E: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09
59 190
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09



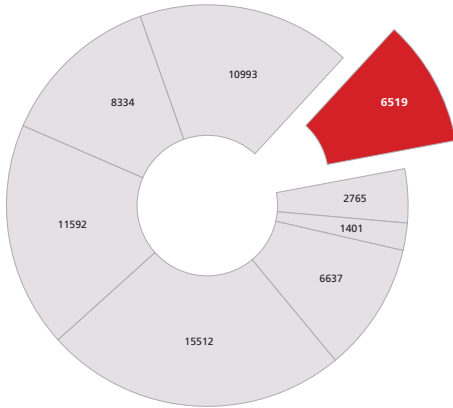
9 946
 E: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10
59 545
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10



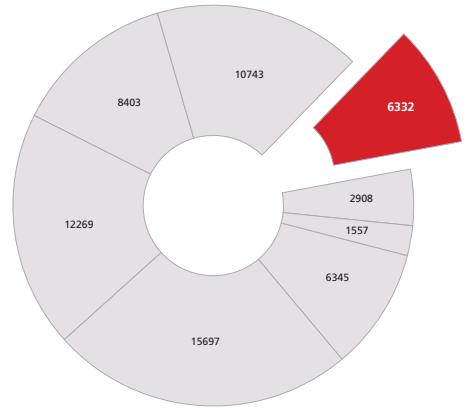
761
 E: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09
4 059
 ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09



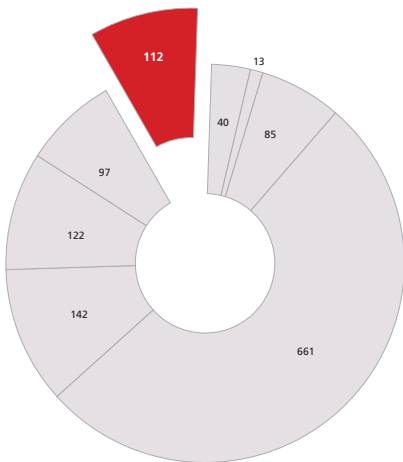
562
 E: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10
4 107
 ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10



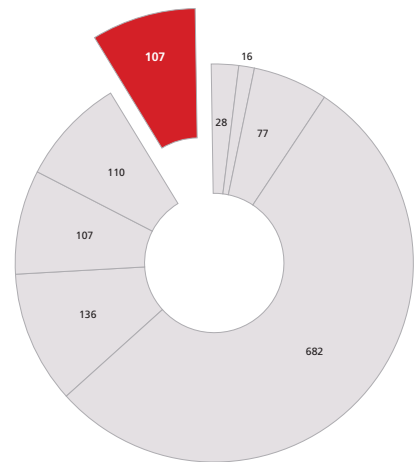
6 519
 E: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09
63 753
 ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09



6 332
 E: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10
64 254
 ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10



112
 E: COUR DIVISIONNAIRE 08/09
1 272
 ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



107
 E: COUR DIVISIONNAIRE 09/10
1 263
 ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



05 RÉGION DU NORD-EST

Madame la juge Louise Gauthier est juge principale régionale de la région du Nord-Est. Au 31 mars 2010, on dénombrait 15 juges à plein temps et six juges surnuméraires.

La région du Nord-Est comprend le centre judiciaire de Sudbury et sept autres palais de justice situés à Cochrane, Gore Bay, Haileybury, North Bay, Parry Sound, Sault Ste. Marie et Timmins.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région du Nord-Est est vaste, couvrant environ 300 000 kilomètres. Elle s'étend vers le sud à partir de la baie d'Hudson jusqu'à Parry Sound et l'île Manitoulin et vers l'est à partir de Sault Ste. Marie et Wawa jusqu'à Mattawa et la frontière du Québec. La région compte 560 590 habitants, dont une importante présence autochtone dans trois vastes régions visées par un traité.

La région comprend les districts territoriaux d'Algona, Cochrane, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Sudbury et Temiskaming. Pour épauler la région du Nord-Ouest, la région du Nord-Est a compétence pour entendre les affaires criminelles de la partie supérieure de la baie James, au-delà de la rivière Albany.

Le Nord-Est ne compte aucune région métropolitaine importante. Les petits ou moyens centres – souvent des communautés dépendantes d'une seule entreprise ou d'une seule ressource – sont au cœur de l'économie régionale. Les industries principales œuvrent dans les domaines minier et forestier. Au cours des dernières années, les fondements de l'économie se sont diversifiés grâce aux industries manufacturières, au secteur du transport, aux services publics et au tourisme.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

En 1998, le défunt juge R. Trainor a été nommé par le juge Lesage, juge en chef à ce moment, comme agent de règlement des différends pour un grand nombre de réclamations liées aux pensionnats autochtones. Chacune de ces réclamations instruites à la Cour supérieure a été réglée avec succès par le juge Trainor après de longues réunions visant le règlement à l'amiable. À partir du travail du juge Trainor et des connaissances transmises à ses collègues et successeurs, la région du Nord-Est a acquis une expertise dans la résolution judiciaire d'affaires complexes.

Au cours des quatre dernières années, le Nord-Est a réussi à améliorer l'accès aux ressources judiciaires et à réduire les délais grâce à l'utilisation d'un système de vidéoconférence pour les audiences de mise au rôle, la révision de mises en liberté sous caution, les conférences préparatoires et de règlement et les motions.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU NORD-EST

1999 – 1995

Monsieur le juge S. D. Loukidelis

1995 – 1998

Monsieur le juge J. D. Bernstein

1998 – 2003

Monsieur le juge I. M. Gordon

2003 – 2009

Monsieur le juge J. S. Poupore

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Monsieur le juge R. G. S. Del Frate, *Gore Bay*
- Monsieur le juge R. A. Riopelle, *Timmins*
- Madame la juge C. A. M. MacDonald, *Cochrane*
- Monsieur le juge R. P. Boissonneault, *Haileybury*
- Monsieur le juge I. S. McMillan, *Sault Ste Marie*
- Monsieur le juge J. S. O'Neill, *Parry Sound*
- Monsieur le juge P. U. Rivard, *North Bay*



L'hon. Mme la juge Louise L. Gauthier,
juge principal régional

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

Dans la région du Nord-Est, les besoins en matière d'établissement du rôle sont réévalués chaque année et les ressources judiciaires redistribuées en fonction de ceux-ci.

Quatre palais de justice n'ont qu'un juge. Les pratiques d'établissement du rôle font en sorte que les juges d'autres palais de justice offrent leur soutien en menant des conférences de règlement des causes et des conférences préparatoires aux procès, ainsi que dans les situations de conflits et de vacances. Les juges de la région du Nord-Est doivent donc effectuer beaucoup de déplacements : en 2008-2009, ils ont parcouru un total de 69 000 kilomètres dans le cadre de leur travail.

De plus, la demande de juges bilingues est importante, surtout au palais de justice de Cochrane, où une grande partie du travail judiciaire est effectué en français. Près de la moitié des juges de la région peuvent mener des procès en français.

LES JUGES

L'hon. Mme la juge Louise L. Gauthier,
juge principal régional

COCHRANE

- L'hon. Mme la juge Cindy A.M. MacDonald

HAILEYBURY

- L'hon. M. le juge Robert P. Boissonneault
- L'hon. M. le juge Ian M. Gordon

NORTH BAY

- L'hon. M. le juge Norman M.J. Karam
- L'hon. M. le juge David J. Nadeau
- L'hon. M. le juge Paul U. Rivard
- L'hon. M. le juge George T.S. Valin

PARRY SOUND

- L'hon. M. le juge J. Stephen O'Neill

SAULT STE. MARIE

- L'hon. M. le juge Frank R. Caputo
- L'hon. M. le juge Edward E. Gareau
- L'hon. M. le juge Edward J. Koke
- L'hon. M. le juge Ian S. McMillan
- L'hon. M. le juge Gary W. Tranmer
- L'hon. M. le juge W. Lawrence Whalen

SUDBURY

- L'hon. M. le juge R. Dan Cornell
- L'hon. M. le juge Robert G.S. Del Frate
- L'hon. M. le juge Robbie D. Gordon
- L'hon. Mme la juge Patricia C. Hennessy
- L'hon. M. le juge John S. Poupore

TIMMINS

- L'hon. M. le juge Robert A. Riopelle

DÉFIS

Les grandes distances qui séparent les palais de justice — qui vont d'environ 100 à 600 kilomètres — sont le plus grand défi quant à la répartition des ressources judiciaires dans la région.

Une grande partie des déplacements doit être effectuée par la route puisque seulement quatre des huit sites de la Cour sont desservis par une ligne aérienne commerciale. Les déplacements par la route font perdre beaucoup de temps et créent certaines incertitudes en raison des conditions météorologiques saisonnières.

SUCCÈSES

Projets d'éducation juridique

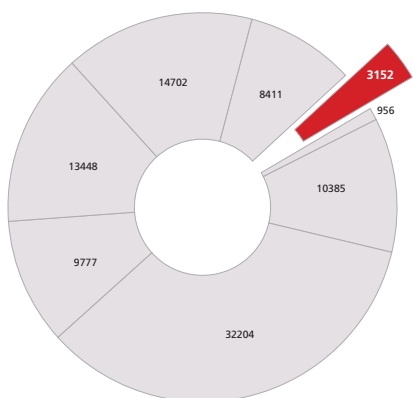
En 2001, la Cour supérieure à Sudbury a lancé un projet de simulation de procès en partenariat avec les conseils de l'éducation et la Sudbury District Law Association, qui s'est répété chaque année depuis. Au cours des dix dernières années, presque 800 élèves d'écoles secondaires ont été dirigés par des avocats locaux lors des simulations de procès présidées par des juges de la Cour supérieure et de la Cour de l'Ontario. En 2010, un stagiaire en droit du bureau du procureur de la Couronne de Sudbury qui a participé en tant que moniteur avait également participé à la toute première simulation lorsqu'il était en 12^e année.

Au cours des trois dernières années, la Cour a également entrepris plusieurs projets éducatifs sur l'île Manitoulin pendant lesquels des représentants du système judiciaire participent à un programme d'une journée dans les écoles pour plus de 100 élèves.

Grève chez Vale INCO

En juillet 2009, 3 000 membres du Syndicat des Métallos à Vale INCO ont engagé une grève qui a duré un an. Dans le cadre de cette situation hautement publicisée, la Cour a été perçue comme une tribune accessible, opportune, efficace et neutre pour le règlement de différends tendus à propos de la grève, comme les questions de piquetage. Dès le départ, la Cour a fourni de l'aide juridique afin d'aider les parties à négocier des protocoles pour discuter de ces questions. Certaines questions ont été négociées en audience publique, devant un grand nombre de membres du syndicat. Toutes les parties ont exprimé leur sincère reconnaissance à la Cour pour l'aide qu'elle a offerte.

Nouvelles instances pour la région du Nord-Est et l'Ontario

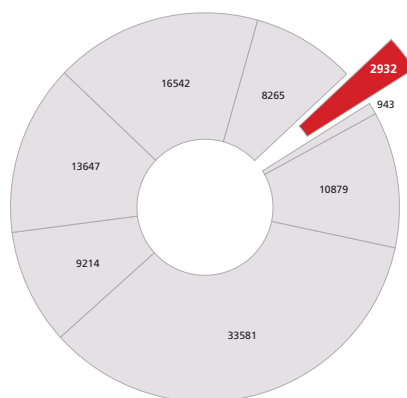


3 152

NE: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

93 035

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09



2 932

NE: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

96 003

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

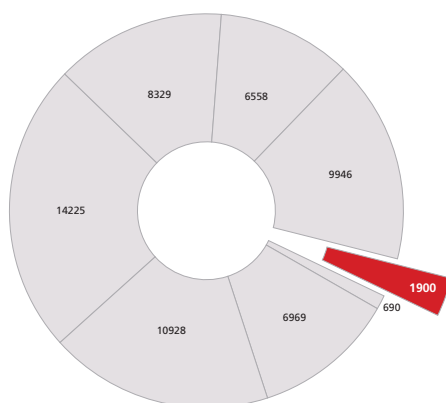


1 945

NE: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

59 190

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

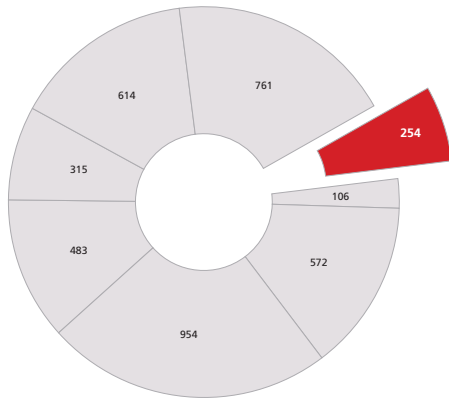


1 900

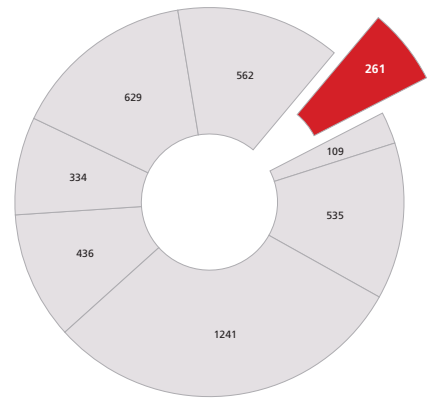
NE: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

59 545

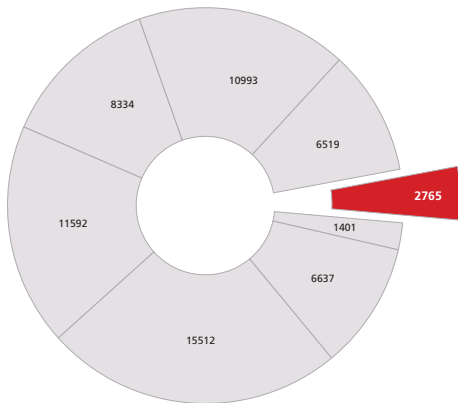
ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10



254
 NE: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09
4 059
 ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09



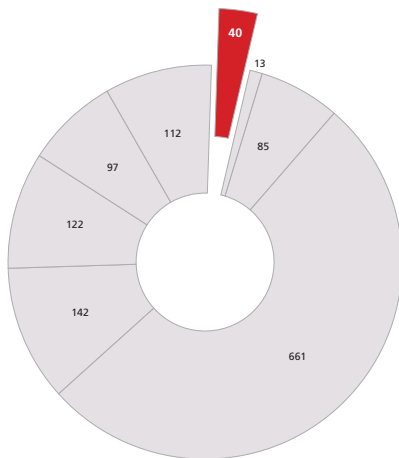
261
 NE: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10
4 107
 ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10



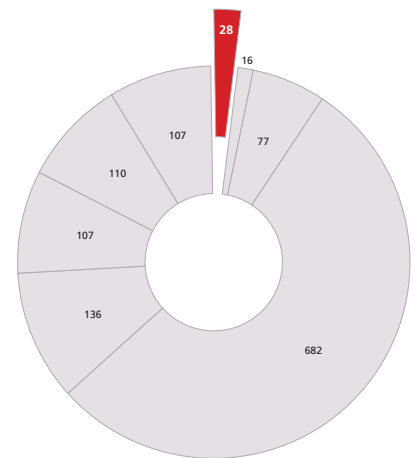
2 765
 NE: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09
63 753
 ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09



2 908
 NE: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10
64 254
 ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10



40
 NE: COUR DIVISIONNAIRE 08/09
1 272
 ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



28
 NE: COUR DIVISIONNAIRE 09/10
1 263
 ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



06 RÉGION DU NORD-OUEST

Madame la juge Helen Pierce est juge principale régionale de la région du Nord-Ouest. Au 31 mars 2010, on dénombrait cinq juges à plein temps et quatre juges surnuméraires.

La région du Nord-Ouest comprend le centre judiciaire de Thunder Bay et deux autres palais de justice situés à Fort Frances et Kenora.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région du Nord-Ouest comprend 48 % du territoire ontarien, mais seulement 2 % de sa population. Elle couvre les districts de Kenora, Rainy River et Thunder Bay, et elle est délimitée par le lac Supérieur au sud-est et le Lake of the Woods au nord-ouest. La région contient deux fuseaux horaires, Thunder Bay étant à l'heure normale de l'Est, Kenora et Fort Frances étant à l'heure normale du Centre. La population de la région est d'environ 240 000 habitants.

La région du Nord-Ouest abrite le peuple ojibway. C'est la Compagnie du Nord-Ouest qui a ouvert la région à la colonisation européenne grâce au commerce de la fourrure. Avec l'arrivée du chemin de fer, le transport de marchandises a pris de l'importance : le grain provenant de l'Ouest était transporté à Thunder Bay pour être ensuite expédié à l'est par les Grands Lacs. La région a été adoptée par des immigrants européens et les industries minières et forestières se sont mises à prospérer. Plus récemment, Kenora, Fort Frances et Thunder Bay sont devenus des centres régionaux en matière d'éducation, de soins médicaux, de tourisme et d'activités juridiques et commerciales.

Les distances séparant les principaux centres de la région et le reste de la province sont très grandes. Par exemple, Thunder Bay est aussi éloignée de Toronto — presque 1 400 kilomètres — que Toronto l'est de Fredericton au Nouveau-Brunswick. À l'intérieur même de la région, les centres judiciaires sont très éloignés : Thunder Bay se trouve à 335 kilomètres de Fort Frances et à 490 kilomètres de Kenora.

On ne trouve aucun juge local à Fort Frances, et Kenora ne compte qu'un juge surnuméraire. Ces deux centres sont desservis par des juges se déplaçant de Thunder Bay. Les déplacements entre Thunder Bay et Fort Frances ou Kenora se font habituellement par avions légers lorsque les conditions météorologiques le permettent. De plus, un juge de la région est actuellement affecté au Tribunal des revendications particulières du gouvernement fédéral, créé pour s'occuper de façon efficace et efficiente de certaines revendications territoriales autochtones.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

1990–1997

Monsieur le juge A. W. Maloney

1997–2005

Monsieur le juge T. A. Platana

2005–2009

Monsieur le juge J. F. McCartney

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Madame la juge H. M. Pierce, *Thunder Bay*
- Monsieur le juge J. S. Fregeau, *Fort Frances*
- Monsieur le juge E. W. Stach, *Kenora*



L'hon. Mme la juge Helen M. Pierce,
juge principal régional

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

La région utilise les technologies afin de faire face aux défis que présente la distance, en utilisant la vidéoconférence et la téléconférence selon les besoins. Ces solutions de rechange ont facilité le déploiement des juges, réduit les coûts de déplacement des plaideurs et des avocats, et ont aidé à mieux gérer les mauvaises conditions hivernales.

Le barreau à Thunder Bay a mis sur pied des programmes de formation juridique continue pour ses membres ainsi que diverses initiatives communautaires comme le programme de simulation de procès pour les écoles secondaires à Thunder Bay. Ces activités sont soutenues par la magistrature.

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

Le service juridique a été maintenu à un très haut niveau dans la région du Nord-Ouest, malgré les grandes distances entre les palais de justice. La juge principale régionale, les juges administratifs locaux et le personnel analysent la charge de travail, déterminent la date de disponibilité pour un procès la plus rapprochée, la disponibilité des juges ainsi que les ressources en téléconférence et en vidéoconférence afin d'instruire les affaires aussi tôt que possible.

Bien que Thunder Bay soit le port d'attache de la majorité des juges, leur temps est divisé équitablement dans tous les palais de justice de la région. Tous les juges se déplacent aux trois endroits et entendent des affaires pour tous les domaines de la Cour. À plusieurs occasions, les juges de la région du Nord-Ouest ont offert de l'aide aux autres régions.

LES JUGES

L'hon. Mme la juge Helen M. Pierce,
juge principal régional

KENORA

- L'hon. M. le juge Erwin W. Stach

THUNDER BAY

- L'hon. M. le juge John S. Fregeau
- L'hon. M. le juge John F. McCartney
- L'hon. M. le juge Terrence A. Platana
- L'hon. M. le juge Douglas C. Shaw
- L'hon. M. le juge G. Patrick Smith
- L'hon. Mme la juge Justice Bonnie R. Warkentin
- L'hon. M. le juge John dePencier Wright

DÉFIS

Le nombre croissant de plaideurs qui ne sont pas représentés par un avocat est un défi perpétuel pour la magistrature, le personnel de la Cour et le barreau. La Cour supérieure dans la région du Nord-Ouest ne possède pas d'avocats de service pour l'aide juridique ni de centres d'information sur le droit de la famille.

Le taux de chômage élevé et les problèmes économiques dans le Nord-Ouest sont un facteur dans beaucoup de causes instruites devant la Cour. Le contact d'un système juridique européen avec les cultures autochtones est un défi unique. Les plans pour le nouveau palais de justice à Thunder Bay sont en cours d'élaboration. Ce nouveau palais de justice comprendra des installations uniques pour les procédures autochtones qui refléteront le caractère de la région. En raison de la distribution égale du temps entre le règlement et la prise de décisions et du nombre croissant de juges et de membres du personnel, les installations ont dû être adaptées, ce qui a nécessité d'importantes rénovations aux palais de justice actuels.

RÉUSSITES

La Cour supérieure dans le Nord-Ouest a offert des services juridiques en temps opportun à une foule de plaideurs et s'est forgé une réputation pour ses jugements réfléchis. Elle a le respect des communautés qu'elle dessert et elle bénéficie également du soutien du barreau dans ces communautés.

Les juges et le personnel ont travaillé en équipe pour adapter les palais de justice aux nouvelles demandes. À l'été 2010, la région du Nord-Ouest aura son premier clerc aux fins uniques de la région, qui fournira un soutien précieux en matière de recherche pour les juges.

Nouvelles instances pour la région du Nord-Ouest et l'Ontario



956

NO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

93 035

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

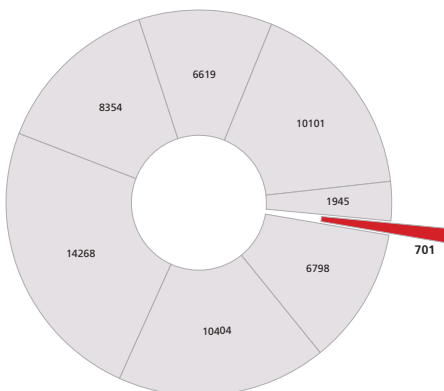


943

NO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

96 003

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

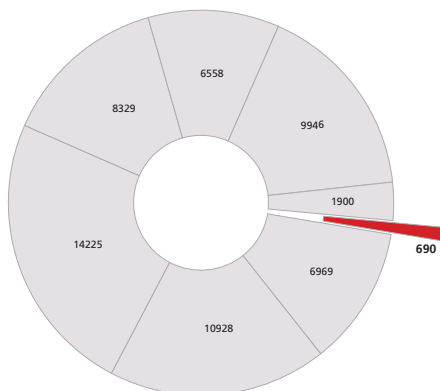


701

NO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

59 190

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

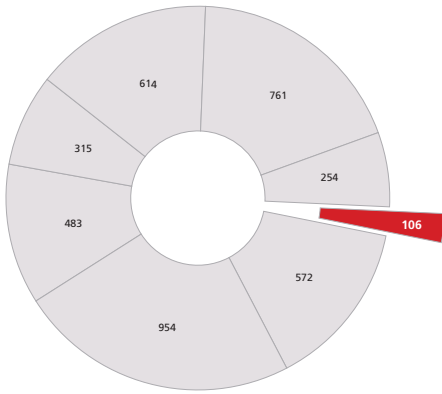


690

NO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

59 545

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

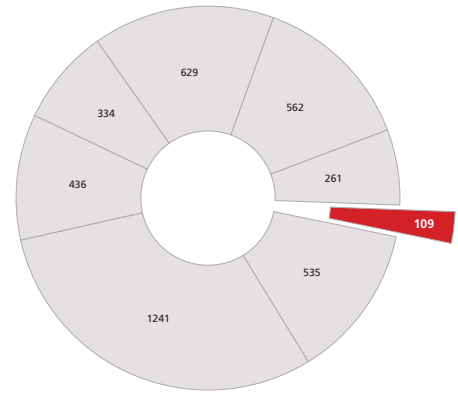


106

NO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

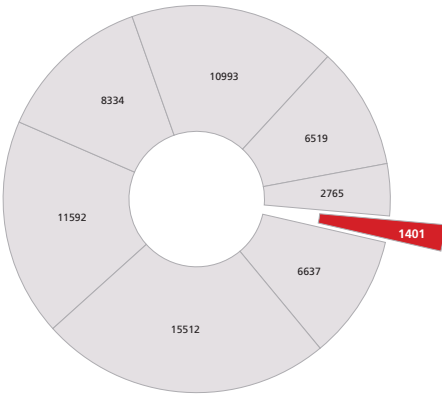


109

NO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

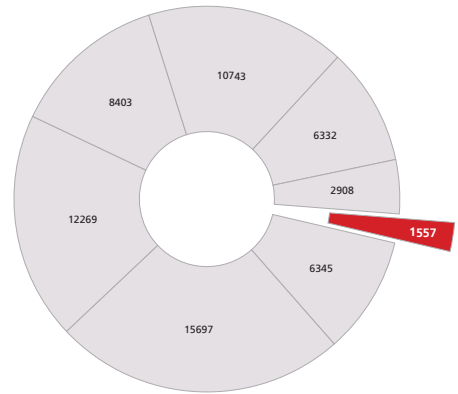


1 401

NO: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

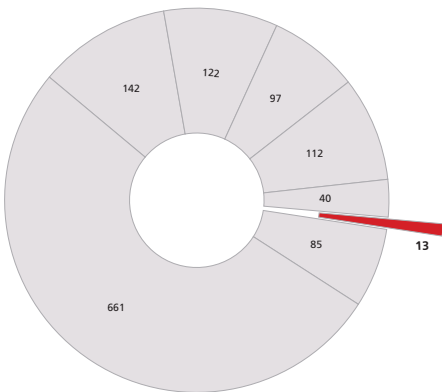


1 557

NO: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

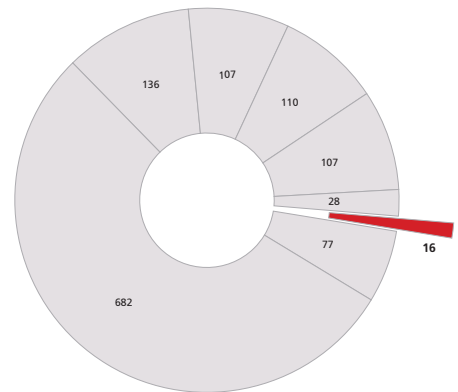


13

NO: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



16

NO: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



07 RÉGION DU SUD-OUEST

Monsieur le juge Edward Ducharme est juge principal régional dans la région du Sud-Ouest. Au 31 mars 2010, on dénombrait 24 juges à temps plein, neuf juges surnuméraires et un protonotaire chargé de la gestion des causes.

La région du Sud-Ouest comprend le centre judiciaire de London et sept autres palais de justice situés à Chatham, Goderich, Sarnia, St. Thomas, Stratford, Windsor et Woodstock. Le seul site de la Cour de la famille se trouve à London.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

La région du Sud-Ouest s'étend de Windsor à Woodstock et comprend les comtés d'Elgin, d'Essex, de Huron, de Kent, de Lambton, de Middlesex, d'Oxford et de Perth. Les deux piliers de la région sont London et Windsor, qui sont les palais de justice les plus occupés.

Les réformes de la Cour de septembre 1990 ont combiné l'effectif régional des juges de la Cour de district avec trois juges reconnus de la Haute Cour — les juges Thomas G. Zuber, James M. Donnelly et B. Thomas Granger. En 1995, la région s'est dotée d'une Cour de la famille à London, dont l'un des premiers juges, le juge David R. Aston, est par la suite devenu juge principal de la Cour de la famille pour la Cour supérieure dans son ensemble.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

La région du Sud-Ouest est la somme des nombreux talents de ses juges. Voici quelques exemples de leurs contributions importantes à la Cour durant les deux dernières décennies.

Le juge Thomas Zuber avait déjà une carrière brillante à la Cour d'appel de l'Ontario lorsqu'on lui a demandé de s'occuper de l'initiative qui a mené à la fusion des cours en 1990. Le rapport Zuber a été le plan pour notre système actuel, plus simple, plus pratique et plus accessible que l'ancien. Le juge Zuber est devenu le premier juge principal régional de la région du Sud-Ouest.

Le juge James Donnelly a pris sa retraite en 2005 après 20 ans de valeureux services. Il est peut-être le seul juge de l'histoire à avoir présidé à tous les palais de justice de la Cour supérieure en Ontario. Ses collègues considèrent qu'il a inspiré les normes nationales actuelles en matière de procès civils et criminels, puisqu'il a été le premier à établir un ensemble exhaustif de chefs d'accusation, qu'il partageait à qui le lui demandait.

Durant son mandat de juge principal régional, le juge Dougald R. McDermid a présidé au Comité des bibliothèques de la Cour à la demande du juge Lesage, alors juge en chef. Sous sa direction, le Comité a transformé les services de la bibliothèque juridique en les actualisant et les rendant plus complets et efficaces.

Plus récemment, le juge John F. McGarry de London a été l'auteur conjoint du cahier d'audience électronique intitulé *Domestic Violence Family Law*, une analyse incisive du problème de la violence familiale et des conséquences de celle-ci sur la famille, en précisant de quelle façon le juge peut aider.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

1990–1992

Monsieur le juge T. G. Zuber

1992–1998

Monsieur le juge B. T. Granger

1998–2003

Monsieur le juge D. R. McDermid

2003–2009

Madame la juge L. Leitch

JUGES ADMINISTRATIFS LOCAUX ACTUELS PAR CENTRE

- Monsieur le juge B. G. Thomas, *Chatham et Windsor*
- Monsieur le juge J. C. Kennedy, *Goderich*
- Madame la juge H. A. Rady, *London*
- Madame la juge M. E. Marshman, *Cour de la famille de London*
- Monsieur le juge J. A. Desotti, *Sarnia*
- Monsieur le juge T. A. Heeney, *St. Thomas et Woodstock*
- Monsieur le juge R. A. Haines, *Stratford*



L'hon. M. le juge Edward W. Ducharme, juge principal régional

Le tribunal fédéral de la faillite pour la région du Sud-Ouest est situé à London et sa compétence dépasse les limites de la région pour comprendre les comtés de Waterloo, Wellington, Grey-Bruce et Dufferin. London est, par conséquent, depuis longtemps un centre régional en matière d'insolvabilité, de séquestre et d'autres types complexes de litiges commerciaux.

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

La pratique établie depuis longtemps dans la région consiste à affecter les juges à chaque palais de justice pour une période de six mois et à faire tous les changements à l'établissement du rôle par l'intermédiaire du bureau du juge principal régional. Ceci fait en sorte que le juge principal régional, qui travaille de concert avec le personnel, est informé du travail attribué à chaque juge chaque jour, semaine et mois dans chacun des huit palais de justice.

Ces renseignements permettent de prévoir les complications et de faire des ajustements efficaces et en temps opportun, au besoin, à partir de facteurs d'établissement du rôle particuliers et bien définis qui ont fait l'objet d'un accord. Un des nombreux facteurs est l'expertise particulière d'un juge. Ainsi, lorsque la situation le permet, les juges sont affectés pour présider des causes liées à leurs intérêts, leur expérience et leur expertise.

LES JUGES

L'hon. M. le juge Edward W. Ducharme,
juge principal régional

GODERICH

- The Hon. Mr. Justice John C. Kennedy

LONDON

- L'hon. M. le juge Alan W. Bryant
- L'hon. M. le juge Grant A. Campbell
- L'hon. Mme la juge Justice Kelly Gorman
- L'hon. M. le juge B. Thomas Granger
- L'hon. M. le juge R. John Harper
- L'hon. M. le juge Peter B. Hockin
- L'hon. M. le juge William A. Jenkins
- L'hon. Mme la juge Lynne C. Leitch
- L'hon. M. le juge T. David Little
- L'hon. Mme la juge Mary E. Marshman
- L'hon. M. le juge Dougald R. McDermid
- L'hon. M. le juge John F. McGarry
- L'hon. Mme la juge Johanne N. Morissette
- L'hon. Mme la juge Helen A. Rady
- L'hon. M. le juge Wolfram U. Tausendfreund
- L'hon. Mme la juge Lynda C. Templeton
- L'hon. M. le juge Henry A. Vogelsang

SARNIA

- L'hon. M. le juge John A. Desotti
- L'hon. M. le juge Joseph M.W. Donohue

STRATFORD

- L'hon. M. le juge Roland J. Haines

WINDSOR

- L'hon. M. le juge Scott K. Campbell
- L'hon. M. le juge Anthony E. Cusinato
- L'hon. M. le juge Richard C. Gates
- L'hon. Mme la juge Mary J. Nolan
- L'hon. M. le juge Terrence L.J. Patterson
- L'hon. Mme la juge Renee M. Pomerance
- L'hon. M. le juge Joseph G. Quinn
- L'hon. M. le juge Steven Rogin
- L'hon. M. le juge Bruce G. Thomas
- L'hon. M. le juge Gordon I. Thomson

WOODSTOCK

- L'hon. M. le juge Thomas A. Heeney

DÉFIS

Le principal défi auquel a fait face la région du Sud-Ouest a été d'arriver à s'adapter efficacement aux pressions exercées par les procès civils ou criminels complexes et de longue durée. Par exemple, les procès pour deux récents cas d'homicide à London et à Windsor ont monopolisé plusieurs mois. Le procès pour celui de Windsor a duré près de 11 mois, tandis que celui de London a duré 7 mois. Les juges responsables ont présidé ces procès du début à la fin, mais leur absence prolongée du rôle judiciaire courant s'est fait grandement sentir. Une des conséquences de procès semblables est l'augmentation du délai pour l'instruction de procès civils ou criminels de longue durée avec jurés dans les centres les plus occupés comme London et Windsor. Le défi consiste à s'assurer que les difficultés causées par ces procès ne nuisent pas au droit du public d'avoir un accès à un système judiciaire équitable et efficient.

La sécurité et la sûreté dans les palais de justice plus anciens de la région sont un deuxième défi. La sécurité relève de la responsabilité des municipalités et de leur service de police, et la région du Sud-Ouest travaille donc avec eux afin de régler toutes les lacunes en matière de sécurité.

RÉUSSITES

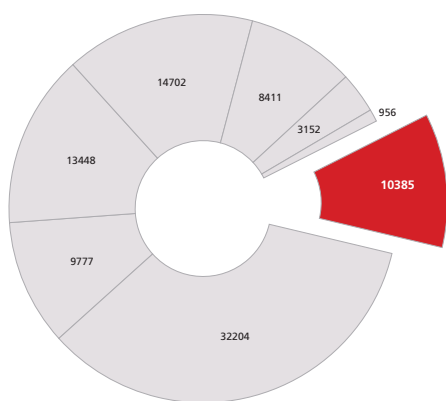
Après consultation avec la magistrature, la première salle d'audience à haute sécurité a été construite à London. Elle a été utilisée en 2009 pour un long procès criminel impliquant six personnes accusées du meurtre de huit membres d'une bande de motards dans les environs du village de Shedden.

Plusieurs projets en matière d'installations ont été entrepris. À London, la Cour de la famille aura bientôt de nouvelles salles d'audience et de réunion au rez-de-chaussée qui seront facilement accessibles pour le public. Des travaux d'amélioration sont en cours à Woodstock et à Sarnia, et une étude de faisabilité est en cours pour des améliorations à Goderich.

Les plans pour le nouveau palais de justice central de St. Thomas sont maintenant au stade de la conception, et la construction devrait commencer au printemps 2011. Les installations seront situées sur le site de l'actuel palais de justice historique, bâti dans les années 1850. La nouvelle structure consistera en une modernisation complexe du bâtiment patrimonial et, selon les architectes, il s'agit de la modernisation la plus ambitieuse entreprise par le ministère du Procureur général jusqu'à présent.

Grâce au travail d'équipe assidu des juges, la fusion des cours et la régionalisation qui en découlait ont été couronnées de succès dans le Sud-Ouest. La région a réalisé l'ambition du juge Zuber de créer un système plus simple, pratique et accessible.

Nouvelles instances pour la région du Sud-Ouest et l'Ontario

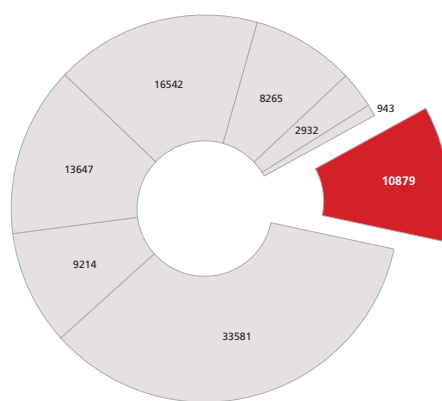


10 385

SO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

93 035

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09

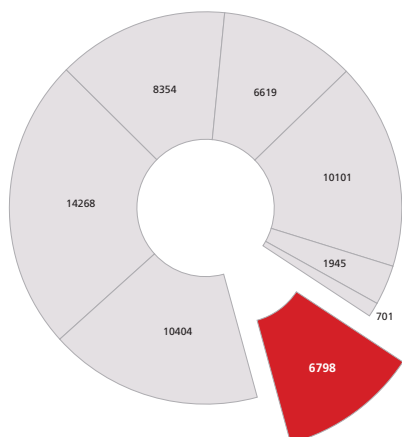


10 879

SO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

96 003

ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10

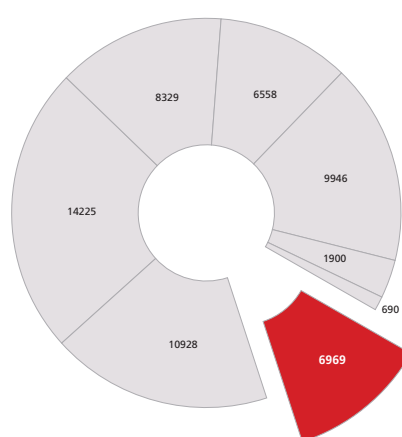


6 798

SO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09

59 190

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09



6 969

SO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

59 545

ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

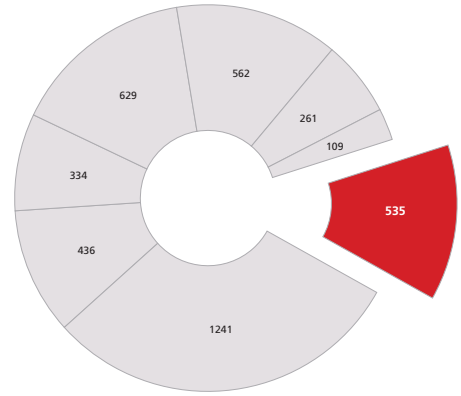


572

SO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

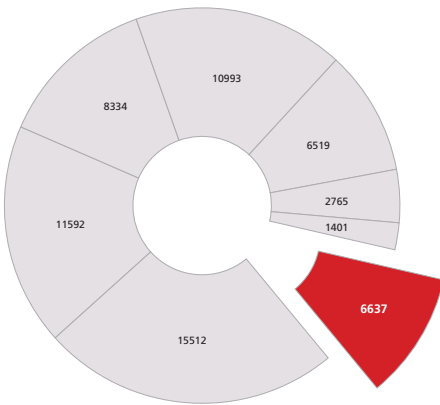


535

SO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

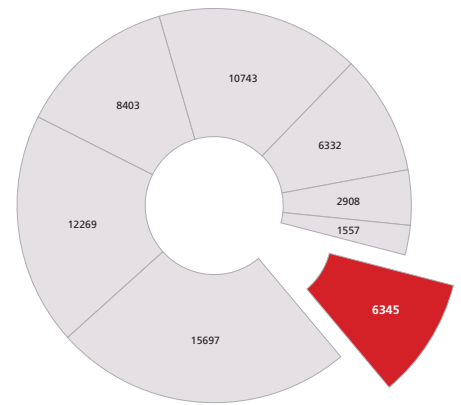


6 637

SO: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

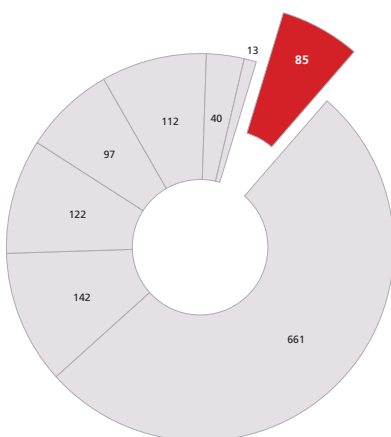


6 345

SO: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

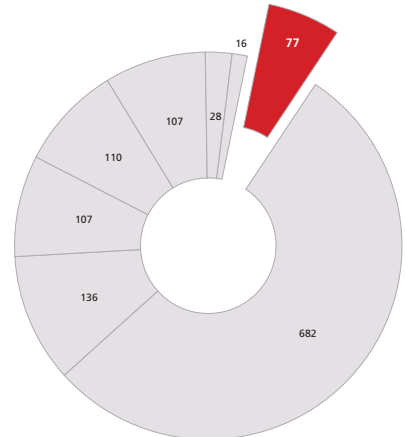


85

SO: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



77

SO: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10



08 RÉGION DE TORONTO

Monsieur le juge Edward Then est juge principal régional de la région de Toronto. Au 31 mars 2010, on dénombrait 68 juges à plein temps et 22 juges surnuméraires. De plus, on dénombrait 13 protonotaires chargés de la gestion des causes et deux protonotaires traditionnels.

La région de Toronto ne possède pas de juges administratifs locaux, mais divise plutôt l'effectif judiciaire et les protonotaires en équipes. Chaque équipe est supervisée par un chef d'équipe, désigné par le juge principal régional, qui affecte les juges à certaines causes ou à certaines équipes pour établir le rôle.

CONTEXTES RÉGIONAUX HISTORIQUE ET ACTUEL

Lors de la fusion en 1990, la Cour supérieure dans la région de Toronto comptait 76 juges, soit 41 juges de la Haute Cour et 35 juges de la Cour de district. En 2010, l'effectif avait augmenté pour s'établir à 90 juges, dont seulement huit avaient été nommés avant la fusion. Au cours de ces 20 ans, la population desservie par la Cour supérieure dans la région de Toronto est passée d'environ 2,1 millions à 2,7 millions de personnes.

En 1990, tous les domaines judiciaires étaient traités à Osgoode Hall et au palais de justice situé au 361, avenue University. Le fait que le palais de justice ne traite presque plus de causes civiles, mais est occupé à plein temps par les affaires criminelles, est un indicateur de l'augmentation du nombre de causes. L'équipe du droit de la famille et les deux équipes d'affaires civiles sont situées au 393, avenue University, tandis que les équipes du rôle commercial et des successions sont situées au 330, avenue University.

LES GRANDES RÉALISATIONS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

L'intégration des juges de la Haute Cour et de la Cour de district en un seul groupe collaboratif et efficace a été l'une des principales réalisations de la région de Toronto. L'ancien juge principal régional R. Trainor a beaucoup de mérite pour avoir dirigé la fusion avec équité, patience et dévouement, ce qui a permis de surmonter certaines difficultés.

La création par deux anciens juges, MM. Edward Saunders et James M. Farley, du tribunal de commerce doté d'une équipe séparée de juges qui s'occupent des affaires commerciales, de restructuration et d'insolvabilité a été une autre grande réalisation. Cette équipe s'occupe toujours de ces affaires aussi importantes que complexes avec une grande expertise.

De même, la mise sur pied d'une équipe affectée aux recours collectifs par le juge Warren K. Winkler, le juge Peter A. Cumming et le juge Maurice C. Cullity, entre autres, a fait de Toronto un centre important pour le règlement des recours collectifs au Canada.

Les instructions relatives à la pratique créées par le juge principal régional d'alors, le juge Winkler, introduisant plus de flexibilité dans le système de gestion des causes, en remettant le déroulement des instances civiles entre les mains des parties, ont permis d'améliorer l'efficacité et, ainsi, de pouvoir s'occuper des arriérés.

ANCIENS JUGES PRINCIPAUX RÉGIONAUX DE LA RÉGION DE TORONTO

1990-1993

Monsieur le juge R. Trainor

1993-1996

Monsieur le juge A. Campbell

1996-1999

Madame la juge S. E. Lang

1999-2004

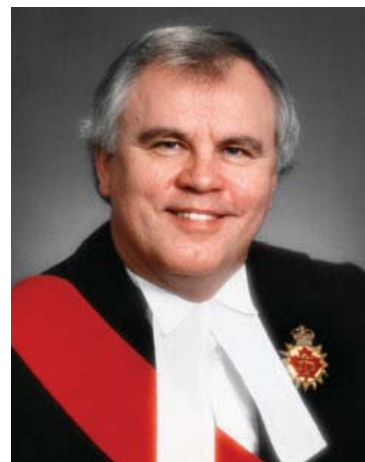
Monsieur le juge R. A. Blair

2004-2007

Monsieur le juge W. Winkler

LES CHEFS D'ÉQUIPE ET LEUR ÉQUIPE RESPECTIVE SONT :

- Madame la juge S. Himel, *Civil (motions, procès courts, successions)*
- Monsieur le juge P. Moore, *Procès civils de longue durée*
- Monsieur le juge P. Perrell, *Recours collectifs*
- Madame la juge S. Pepall, *Rôle commercial*
- Monsieur le juge G. Czutrin, *Droit de la famille*
- Madame la juge K. Swinton, *Cour divisionnaire*
- Monsieur le juge I. Nordheimer, *Procès criminels de longue durée*
- Madame la juge B. Croll et Monsieur le juge T. Archibald, *Procès criminels courts*
- Madame la juge F. Kiteley, *Procès criminels fédéraux*
- Maître Glustein, *Protonotaires*



L'hon. M. le juge Edward F. Then, juge principal régional

Finalement, l'amélioration de l'approche d'équipe par domaine a permis d'affecter les juges en fonction de leurs forces, tout en profitant de leur expertise pour conseiller les juges qui préfèrent un horaire plus diversifié.

INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DU RÔLE

Avec la mise en œuvre au 1er janvier 2010 des changements aux règles recommandés dans le rapport Osborne, un comité de juges de l'équipe de droit civil de la région de Toronto a créé une instruction relative à la pratique en collaboration avec le barreau local. Les procédures revues sont conçues de manière à rendre l'établissement du rôle plus efficient afin d'améliorer la rentabilité du règlement des instances civiles. Le tribunal d'établissement du rôle des motions ou « tribunal de triage », présidé par le chef d'équipe, est un élément important des nouvelles instructions relatives à la pratique. Il traite entre autres les affaires relatives aux jugements sommaires, les motions de longue durée ainsi que les motions urgentes et injonctions d'urgence. Ce tribunal a permis de mieux évaluer les délais, de donner des dates d'audiences plus certaines et moins éloignées ainsi que de donner plus de temps de préparation aux juges.

Selon le nouveau protocole d'établissement du rôle pour l'équipe de droit civil, une grande équipe d'environ 16 à 18 juges s'occupe des motions et des demandes, des procès de moins de deux semaines, des affaires de succession ainsi que des motions et des conférences préparatoires aux procès. L'objectif est de diversifier la charge de travail des juges et de réduire le fardeau causé par le grand nombre de jugements en délibéré qui est caractéristique de certaines instances.

LES JUGES

L'hon. M. le juge Edward F. Then,
juge principal régional

- L'hon. Mme la juge Beth Anna Allen
- L'hon. M. le juge Todd L. Archibald
- L'hon. M. le juge David R. Aston
- L'hon. Mme la juge Nancy L. Backhouse
- L'hon. Mme la juge Denise E. Bellamy
- L'hon. M. le juge Edward P. Belobaba
- L'hon. Mme la juge Mary Lou Benotto
- L'hon. M. le juge David M. Brown
- L'hon. M. le juge Donald R. Cameron
- L'hon. M. le juge Colin L. Campbell
- L'hon. Mme la juge Sandra Chapnik
- L'hon. M. le juge Robert A. Clark
- L'hon. M. le juge Michael Code
- L'hon. Mme la juge Barbara A. Conway
- L'hon. Mme la juge Bonnie L. Croll
- L'hon. M. le juge Maurice C. Cullity
- L'hon. M. le juge Peter A. Cumming
- L'hon. M. le juge George Czutrin
- L'hon. M. le juge Michael R. Dambrot
- L'hon. M. le juge Todd Ducharme
- L'hon. Mme la juge Tamarin M. Dunnet
- L'hon. M. le juge Randall S. Echlin
- L'hon. M. le juge Eugene G. Ewaschuk
- L'hon. M. le juge Lee K. Ferrier
- L'hon. Mme la juge Maureen D. Forestell
- L'hon. Mme la juge E. Eva Frank
- L'hon. M. le juge Arthur Murray Gans
- L'hon. M. le juge Nola E. Garton
- L'hon. Mme la juge Susanne R. Goodman
- L'hon. M. le juge A. Duncan Grace
- L'hon. Mme la juge Susan E. Greer
- L'hon. M. le juge Peter A. Grossi
- L'hon. M. le juge John F. Hamilton
- L'hon. Mme la juge Alison L. Harvison Young
- L'hon. Mme la juge Thea P. Herman
- L'hon. Mme la juge Susan G. Himel
- L'hon. Mme la juge Carolyn Horkins
- L'hon. Mme la juge Alexandra H. Hoy
- L'hon. M. le juge Peter G. Jarvis
- L'hon. M. le juge John R.R. Jennings
- L'hon. Mme la juge Jane E. Kelly
- L'hon. Mme la juge Frances P. Kiteley
- L'hon. Mme la juge Gloria R. Klowak
- L'hon. Mme la juge Joan L. Lax
- L'hon. M. le juge Thomas R. Lederer
- L'hon. M. le juge Sidney N. Lederman
- L'hon. Mme la juge Wailan Low
- L'hon. M. le juge John A.B. Macdonald
- L'hon. Mme la juge Ellen M. Macdonald
- L'hon. M. le juge Ian A. MacDonnell
- L'hon. M. le juge Frank N. Marrocco
- L'hon. M. le juge P. Theodore Matlow

- L'hon. M. le juge J. David McCombs
- L'hon. M. le juge John B. McMahon
- L'hon. Mme la juge Faye E. McWatt
- L'hon. Mme la juge Ruth E. Mesbur
- L'hon. Mme la juge Anne M. Molloy
- L'hon. M. le juge J. Patrick Moore
- L'hon. M. le juge Geoffrey B. Morawetz
- L'hon. M. le juge Francis J.C. Newbould
- L'hon. M. le juge Ian V.B. Nordheimer
- L'hon. M. le juge Alfred J.C. O'Marra
- L'hon. M. le juge Victor Paisley
- L'hon. Mme la juge Gladys I. Pardu
- L'hon. M. le juge Laurence A. Pattillo
- L'hon. M. le juge Michael A. Penny
- L'hon. Mme la juge Sarah E. Pepall
- L'hon. M. le juge Paul M. Perell
- L'hon. M. le juge Craig Perkins
- L'hon. M. le juge Romain W.M. Pitt
- L'hon. Mme la juge Andra M. Pollak
- L'hon. Mme la juge Lois B. Roberts
- L'hon. Mme la juge Harriet E. Sachs
- L'hon. Mme la juge Mary Anne Sanderson
- L'hon. M. le juge Herman Siegel
- L'hon. Mme la juge Gertrude F. Speigel
- L'hon. M. le juge James M. Spence
- L'hon. M. le juge Christopher M. Speyer
- L'hon. Mme la juge Nancy J. Spies
- L'hon. Mme la juge Elizabeth M. Stewart
- L'hon. M. le juge David G. Stinson
- L'hon. M. le juge George R. Strathy
- L'hon. Mme la juge Katherine E. Swinton
- L'hon. Mme la juge Julie A. Thorburn
- L'hon. M. le juge W. Brian Trafford
- L'hon. M. le juge Gary T. Trotter
- L'hon. M. le juge John C. Wilkins
- L'hon. Mme la juge Darla A. Wilson
- L'hon. Mme la juge Janet M. Wilson

DÉFIS

Malgré les efforts concertés des juges affectés aux procédures préparatoires au sein des équipes des procès civils et criminels de longue durée et malgré le travail assidu des juges des deux équipes, la capacité de la région à offrir un service en temps opportun en dépit du nombre croissant de causes longues et complexes est un défi important. C'est un problème particulièrement criant en matière criminelle.

Les causes liées aux armes à feu ou aux gangs sont un phénomène relativement nouveau et ont été la source de plusieurs instances de longue durée. Le procès lié à l'opération Pathfinder, par exemple, a duré un an et celui de l'opération Green Apple a duré 11 mois. De plus, un grand nombre de procès pour homicide et pour des affaires laborieuses de fraude ont été instruits dans la région. En 2009 seulement, 32 affaires d'homicides ont été introduites. L'affaire de sang contaminé a duré 17 mois et l'affaire de fraude Drabinsky en a duré sept.

En plus des préoccupations issues de l'affaire *Askov*, ces causes sont épuisantes pour les juges qui en ont la charge, augmentent la pression exercée sur les autres juges qui s'occupent du reste de la charge de travail sur une longue période et ont contribué à un arriéré des appels dans le cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

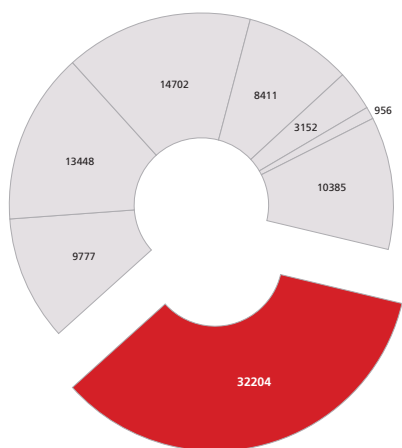
RÉUSSITES

Le nombre de causes liées aux armes à feu et aux gangs et la grande quantité d'affaires d'homicides a permis à la région de Toronto d'apprécier la grande sécurité d'Osgoode Hall et du palais de justice situé au 361, avenue University. De plus, des salles d'audience à haute sécurité capables d'accueillir des procès impliquant plusieurs accusés ont été construites au 361, avenue University.

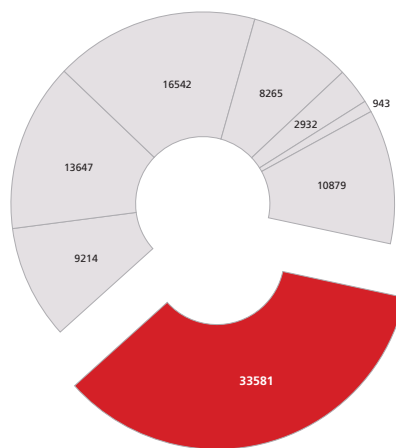
La compétence et l'engagement des juges affectés aux procédures préparatoires dans les affaires civiles et criminelles ainsi qu'aux conférences préparatoires aux instances familiales ont permis de gérer la charge de travail. L'utilisation d'expertise de première ligne est très efficace.

L'équipe des recours collectifs a produit un cahier d'audience électronique qui est un outil de référence pratique pour les juges et qui fait en sorte que les avocats n'ont pas à reproduire cette source. Cet outil a été partagé avec les autres régions.

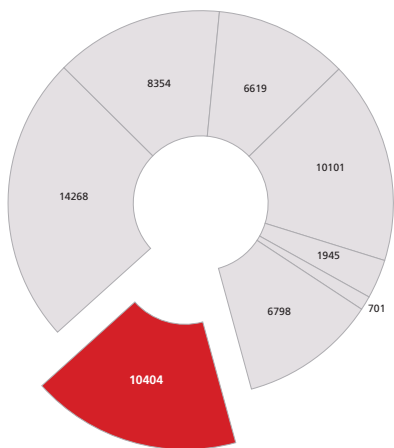
Nouvelles instances pour la région de Toronto et l'Ontario



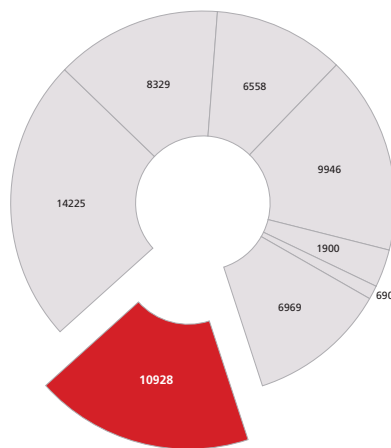
■ 32 204
 TO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09
■ 93 035
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 08/09



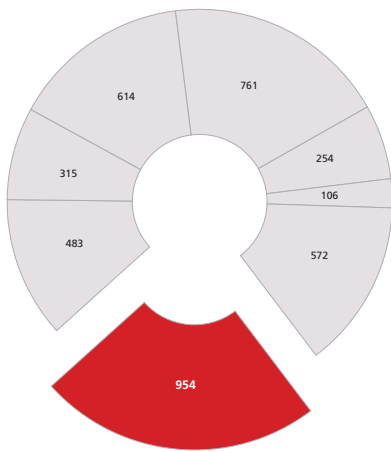
■ 33 581
 TO: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10
■ 96 003
 ON: NOUVELLES INSTANCES CIVILES 09/10



■ 10 404
 TO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09
■ 59 190
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 08/09



■ 10 928
 TO: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10
■ 59 545
 ON: NOUVELLES INSTANCES FAMILIALES 09/10

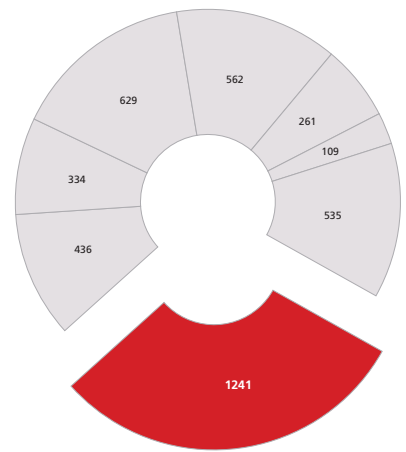


954

TO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

4 059

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 08/09

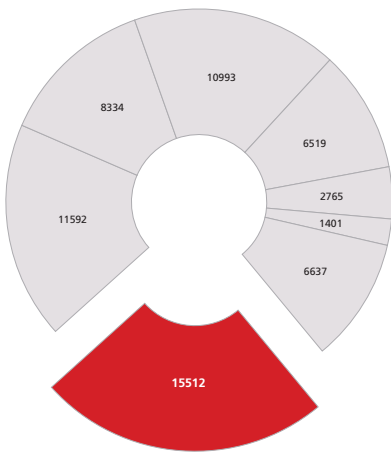


1 241

TO: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

4 107

ON: NOUVELLES INSTANCES CRIMINELLES 09/10

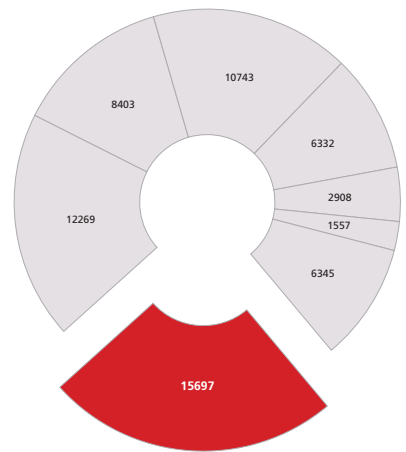


15 512

TO: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

63 753

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 08/09

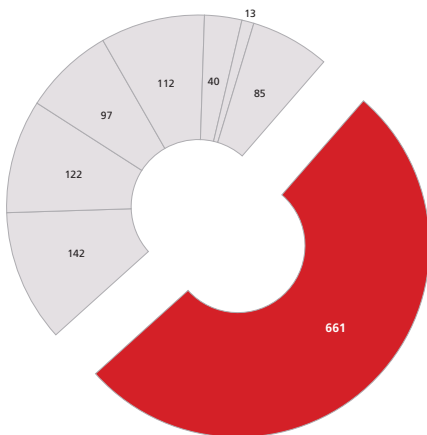


15 697

TO: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

64 254

ON: COUR DES PETITES CRÉANCES 09/10

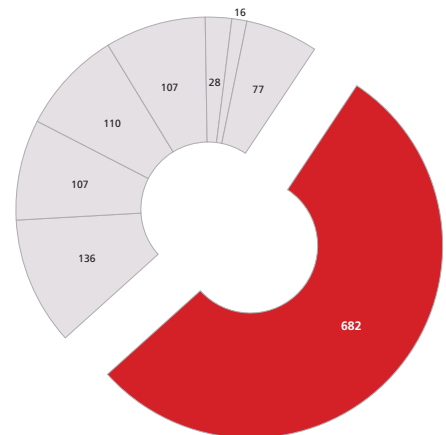


661

TO: COUR DIVISIONNAIRE 08/09

1 272

ON: COUR DIVISIONNAIRE 08/09



682

TO: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

1 263

ON: COUR DIVISIONNAIRE 09/10

JUGES À LA RETRAITE DU 1ER AVRIL 2008 AU 31 MARS 2010

RÉGION DU CENTRE-EST

BARRIE

Monsieur le juge Clair B. Marchand
1994 – 2009

BRACEBRIDGE

Monsieur le juge Robert N. Weekes
1991 – 2009

NEWMARKET

Monsieur le juge Jack Jenkins
1986 – 2008

Madame la juge Rose T. Boyko
1994 – 2008

OSHAWA

Monsieur le juge Dan S. Ferguson
1992 – 2008

RÉGION DU CENTRE-SUD

HAMILTON

Madame la juge Danielle M.M. Genesee
1996 – 2009

Monsieur le juge Walter T. Stayshyn
1975 – 2009

Monsieur le juge Eugene B. Fedak
1986 – 2009

ST. CATHARINES

Monsieur le juge John E. Sheppard
1987 – 2008

RÉGION DU CENTRE-OUEST

GUELPH

Monsieur le juge James H. Clarke
1983 – 2008

RÉGION DE L'EST

BROCKVILLE

Monsieur le juge Paul Cosgrove
1984 – 2009

OTTAWA

Monsieur le juge Gerald R. Morin
1991 – 2008

Monsieur le juge David L. McWilliam
1976 – 2008

Monsieur le juge Jean A. Forget
1976 – 2009

Monsieur le juge Gordon G. Sedgwick
1993 – 2009

RÉGION DU NORD-EST

NORTH BAY

Monsieur le juge Michael Bolan
1981 – 2008

Monsieur le juge Ernest Loukidelis
1980 – 2009

SUDBURY

Monsieur le juge G. Bourke Smith
1977 – 2008

RÉGION DU SUD-OUEST

LONDON

Monsieur le juge Edward R. Browne
1990 – 2008

Monsieur le juge Kenneth F. Ross
1983 – 2009

WINDSOR

Monsieur le juge John H. Brockenshire
1991 – 2009

RÉGION DE TORONTO

Monsieur le juge Lucien A. Beaulieu
1993 – 2008

Monsieur le juge Blenus P. Wright
1991 – 2009

Monsieur le juge James D. Carnwath
1980 – 2009

Monsieur le juge Harvey Spiegel
1997 – 2010

IN MEMORIAM

DU 1ER AVRIL 2008 AU 31 MARS 2010



Monsieur le juge Robert J. Abbey
3 novembre 1940 – 2 décembre 2009

DATE DE NOMINATION

31 juillet 1990

RÉGION ET CENTRE

Sud-Ouest et Windsor



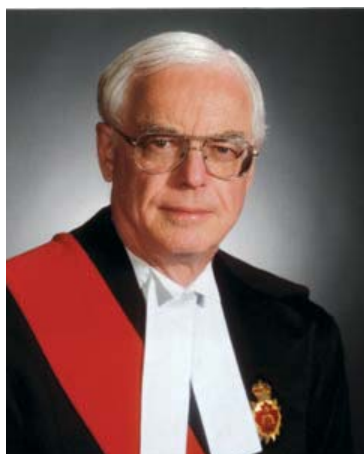
Monsieur le juge T. David Marshall
23 février 1939 – 20 novembre 2009

DATE DE NOMINATION

3 février 1983

RÉGION ET CENTRE

Centre-Sud et Cayuga



Monsieur le juge A. de Lobe Panet
29 mai 1940 – 24 juin 2009

DATE DE NOMINATION

29 juin 1998

RÉGION ET CENTRE

Est et Ottawa

NOTES

Imprimé au Canada en 2011 par Colour Innovations www.colourinnovations.com

Mise en page par Timothy Belanger

Page 01: Osgoode Hall

Photographie de Shai Gil

Page 10: Palais de Justice de Renfrew

Photographie de Steven Evans

Page 20: Palais de Justice de Durham

Photographie de Shai Gil

Page 24: *En haut* : Palais de Justice de Durham

Photographie de Shai Gil

En bas : Palais de Justice de Durham

Photographie de Shai Gil

Page 30: *En haut* : Palais de Justice de Hamilton (John Sopinka)

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice de Hamilton (John Sopinka)

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

Page 36: *En haut* : Palais de Justice de Cayuga

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice d'Orangeville (comté de Dufferin)

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

Page 42: *En haut* : Palais de Justice de Renfrew

Photographie de Steven Evans

En bas : Palais de Justice de Renfrew

Photographie de Steven Evans

Page 48: *En haut* : Palais de Justice de Cochrane

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice de Cochrane

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

Page 54: *En haut* : Palais de Justice de Fort Frances

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice de Kenora

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

Page 60: *En haut* : Palais de Justice de Goderich

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice de St. Thomas

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

Page 66: *En haut* : Palais de Justice de Toronto (361, avenue Univerisy)

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux

En bas : Palais de Justice de Toronto (361, avenue Univerisy)

Photographie fournie par le ministère du Procureur général, Division des services aux tribunaux



La Cour supérieure de justice se préoccupe de son empreinte écologique et a imprimé ce rapport sur du papier fait de fibre certifiée FSC.